



CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SEANCE DU 12 MAI 2005

- COMPTE-RENDU INTEGRAL -

Le jeudi douze mai deux mille cinq, à dix huit heures et cinquante cinq minutes, les membres du Conseil d'Arrondissement se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie du 13^{ème} arrondissement sur la convocation qui leur a été adressée le six mai 2005 par le Maire d'arrondissement et qui a été affichée le même jour.

PRÉSENTS :

Mme BARTHE, M. BÉOUTIS, M. LE MAIRE, Mme BORVO, M. CHELLY, M. COMBROUZE, M. COUMET, Mme DAUVERGNE, Mme DE LA GONTRIE, M. DOUCET, M. GATIGNON, M. GOHIER, Mme GUILOINEAU, Mme JEGOU, Mme LANG, M. MIERMONT, M. MOINE, M. OFFREDO, Mme OLIVIER, M. PELLISSIER, M. RELINGER, Mme STAMBOULI, M. TAVER, M. TRÉMÈGE, Mme VASTER, Mme VICTOR.

EXCUSÉS :

Avec pouvoir : M. BROS, Mme DIARRA

Sans pouvoir : M. ANDRIEUX, Mme CHELS, Mme CONSTANTIN, Mme CUIGNACHE-GALLOIS, M. DESESSARD, Mme FORETTE, Mme KUKAWKA, Mme MAUSOLEO, Mme PILHES, M. TOUBON, Mme ZIBI-OGÉ.

Le Conseil a choisi comme secrétaire de séance M. MIERMONT.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Serge BLISKO, Maire du 13^{ème} arrondissement.

I- AVIS SUR LES PROJETS DE DELIBERATION

DJS----- : Choix du futur mode de gestion des centres d'animation "La Poterne des Peupliers" 1, rue Gouthière ; "Dunois" 61, rue Dunois ; "Daviel" 24, rue Daviel ; "Charles Richet" 12, rue du Docteur Charles Richet et "Baudricourt" 6, rue Simone Weil (13ème).

Mme VASTER

Nous allons nous prononcer sur le choix du futur mode de gestion des centres d'animation la Poterne des Peupliers, Dunois, Daviel, Richet et Baudricourt.

Ces centres d'animation sont inscrits à l'inventaire des équipements gérés par le 13ème arrondissement et le sont actuellement dans le cadre de deux conventions de délégation de service public qui arrivent à échéance le 31 août 2006, c'est pourquoi nous voilà à ce choix.

Il revient au Conseil d'Arrondissement de se prononcer sur leur mode de gestion. Il existe trois hypothèses : la régie directe, la régie indirecte qui est le marché de service public et la DSP relevant de la loi Sapin du 29 janvier 1993.

La régie directe paraît peu opérationnelle parce que les compétences de l'administration n'entrent pas dans le registre de l'animation socioculturelle. Donc, il existe deux solutions qui sont le marché et la délégation.

Je vais vous parler de la Délégation de Service Public. Il y a un petit problème au niveau de la jurisprudence pour la délégation parce qu'une nouvelle loi, la loi Murcef du 11 décembre 2001, demande de reconsidérer la pertinence de cette délégation car elle fait peser sur le cocontractant une part significative des risques d'exploitation, qui peut aller de 10 % à plus. Cette loi interdit aussi que la collectivité réajuste sa participation afin de compenser les déficits du gestionnaire. Donc, cela paraît difficile. A cause de ce risque financier, on pencherait plutôt pour le marché de service public qui constitue une alternative intéressante parce que la rémunération du gestionnaire est, dans ce cas de figure, assurée directement par la collectivité en fonction du volume de prestations fournies et les recettes sont destinées au budget de la collectivité. Ce mode est plus sécurisant financièrement pour les gestionnaires car ils ne sont pas exposés aux aléas des impayés et des variations de recettes.

Il permet aussi de répondre de façon pertinente à deux préoccupations : d'abord l'implication de l'administration et des arrondissements dans la définition et le suivi du service rendu et aussi à l'homogénéisation des tarifs applicables. Les tarifs, ce sera dans un deuxième temps. Le marché permet une meilleure participation des arrondissements à la définition des activités délivrées dans les centres d'animation et aussi à leur suivi.

Le cocontractant doit fournir régulièrement à l'administration des justificatifs d'activité afin d'être rémunéré de ses prestations. Il doit aussi obtenir son accord préalable sous peine de ne pouvoir être rémunéré. S'il juge nécessaire de faire évoluer la nature ou le volume des activités délivrées dans le centre par rapport au programme initial notifié en début de saison, il doit obtenir un accord préalable. Il est moins incité à le faire en délégation de service public parce que dans ce cas il génère lui-même ses recettes sur les usagers. Le contrôle exercé par l'administration et les arrondissements sur la gestion des centres est à ce moment-là plus difficile, car il s'exerce a posteriori, au vu des rapports d'activité produits en fin d'exercice.

Le marché de service public permet aussi une meilleure maîtrise des coûts du service public car la rémunération du gestionnaire est proportionnelle au volume des prestations rendues. En revanche, la participation municipale en DSP est calculée de façon forfaitaire sur la base d'un budget théorique. Donc, il est difficile de vérifier précisément ensuite les affectations.

Dans un cas comme dans l'autre, la situation des personnels est préservée. Ensuite, le choix du service public emporte, en terme de passation, un allègement certain des délais et des formalités de procédure. C'est un point aussi à relever. La gestion des centres d'animation relevant, en effet, à titre principal des services définis à l'article 30 du Code des marchés publics pourra faire l'objet d'appel à projets ou de négociations dans le respect, bien sûr, d'une stricte égalité et de traitement entre les candidats auxquels seront associées les mairies d'arrondissements.

Dans le cadre d'un marché, ils seront dispensés de passage en commission d'appel d'offres, ce qui permet d'envisager un processus de passation moins long et moins lourd que celui de la DSP car il y aurait deux passages en Conseil de Paris et quatre passages en commission Sapin.

Le choix du marché public préserve, par ailleurs, totalement la situation des personnels dès lors que l'activité est poursuivie à l'identique.

Pour l'ensemble de ces raisons, tant juridiques que pratiques, il vous est proposé de retenir le marché public comme futur mode de gestion des centres d'animation la Poterne des Peupliers, Dunois, Daviel, Charles Richet et Baudricourt, inscrits à l'inventaire des équipements gérés par le 13ème arrondissement et de faire de ces équipements un lot unique permettant une meilleure coordination des activités proposées en leur sein aux habitants du 13ème arrondissement et aux parisiens.

M. LE MAIRE

Nous avons tous bien compris que nous allions changer profondément le mode de gestion de ces centres d'animation. La DSP, telle qu'elle est appliquée, s'applique mal et n'est pas très bonne pour les centres d'animation. Elle est complexe, difficile à comprendre, pour des équipes dont les connaissances administratives sont assez réduites. Il y a beaucoup de vacataires, beaucoup d'intervenants. Avec le marché, nous aurons la possibilité de contracter, d'une façon assez naturelle, avec une association. Evidemment la Ville ne laissera pas tomber l'association si des difficultés imprévues surgissaient. Je pense en particulier à ce que vit aujourd'hui, à cause de travaux trop longs, la Poterne qui est de l'autre côté des travaux du tramway et qui a donc des difficultés d'accès.

Nous aurons une gestion beaucoup plus souple. Il est vrai que cette DSP pour les centres d'animation a été très compliquée à mettre en place.

D'autre part, même si le choix des adjudicataires et des délégataires a été assez judicieux et que les deux associations locales qui ont été choisies ont honorablement fait leur travail, aujourd'hui je crois qu'on s'est tous rendu compte qu'il faut redynamiser un peu nos centres d'animation. Ils fonctionnent bien mais il faut réfléchir en terme d'offre de loisirs auprès des parisiens jeunes et moins jeunes, puisque les centres s'adressent aux adultes comme aux plus jeunes.

Cette présentation est là pour éclairer le choix qui doit être fait. Nous avons encore presque un an avant la fin de la délégation de la DSP.

Le choix de l'adjudicataire ou du délégataire sera donc fait dans ce délai. Je ne parle pas du choix du mode, mais du choix de la personne morale qui s'occupera des centres d'animation. Et, je compte vivement, puisque l'ensemble des élus du Conseil d'Arrondissement doit y être associé, que vous rapportiez devant le Conseil les éléments du choix, pas de ce choix technique, mais du choix final.

Mme BORVO

Puisque nous parlons du mode de gestion et que les choix se feront ultérieurement, il serait peut-être utile qu'on ait aussi des informations sur les contenus des activités menées par les centres d'animation et sur les candidats justement, à les animer. Je trouve que comme élus nous avons à nous préoccuper, bien entendu, de la gestion mais aussi, en l'occurrence, du contenu de l'offre de loisirs.

M. BEOUTIS

Quelques observations. D'abord une observation de forme. Il s'agit, si j'ai bien compris, d'un projet de délibération propre au Conseil du 13ème arrondissement, donc, qui n'a pas à passer devant le Conseil de Paris ? Ce n'est pas un avis qu'on donne pour le Conseil de Paris ? Parce que la formulation qui est marquée sur le projet de délibération indique : Mairie du 13ème arrondissement, projet de délibération et c'est le Conseil du 13ème arrondissement qui est appelé à délibérer et non pas à donner un avis sur un projet de délibération du Conseil de Paris.

M. LE MAIRE

Absolument.

M. BEOUTIS

En revanche, si on lit l'ordre du jour, cette délibération est dans la catégorie n°2 : avis sur les projets de délibération. C'est pour cela que je voulais avoir confirmation. A mon sens, il s'agit bien d'un projet de délibération sur les compétences propres du Conseil du 13ème arrondissement.

Sur le fond, j'ai quand même quelques observations à faire. Il s'agit d'activités qui sont gérées par le biais de la procédure de la délégation de service public et vous vous interrogez, tout à fait légitimement, puisque ces délégations vont prendre fin le 31 août 2006, sur la continuation de cette procédure. Finalement, vous vous interrogez entre trois procédures : la régie directe, la régie indirecte ou intéressée par le biais du marché de service public ou le maintien du système actuel de la délégation de service public. Vous éliminez tout de suite la régie directe et là je suis tout à fait d'accord avec vous parce qu'il ne rentre pas, traditionnellement, dans les compétences de l'administration municipale de faire de la gestion de centres d'animation. Mais, en revanche, vous choisissez le marché public, permettez-moi de m'interroger sur cette préférence que vous proposez aux élus du 13ème arrondissement.

Le système actuel qui est la délégation de service public qui, je le rappelle, est issue de la fameuse loi Sapin de janvier 1993 a l'avantage, à mon sens, à la fois de donner souplesse et décentralisation aux associations et de permettre un contrôle dans les meilleures conditions. Pourquoi décentralisation ? Parce qu'il s'agit d'une délégation de service public, donc l'association délégataire est responsable en suivant, évidemment, un cahier des charges qui lui est donné. Mais nous sommes dans un système de droit privé avec une responsabilisation de l'association, avec toutes les souplesses que peut donner, dans les différentes opérations, financières notamment, un système associatif régi par le droit privé.

Ce système ne donne pas tous pouvoirs à l'association délégataire. Il y a un système de contrôle, notamment une Commission de Contrôle qui existe et qui permet à la Ville de Paris de voir ce qui se fait dans ces associations. Il y a, comme il est dit dans le projet de délibération, un contrôle a posteriori, qui est fait sur la base notamment, de rapports d'activités, mais qui laisse quand même une certaine initiative à l'association. Tous les ans, les associations soumettent leurs projets et leurs comptes à leur administration de tutelle et, si je sais bien, les représentants de la Ville sont invités à participer aux différentes réunions des Conseils d'Administration des associations délégataires. Et je crois savoir également que le système est complété par l'existence d'un système de Commissaires aux comptes et donc de certification des comptes de ces associations.

Si l'on choisit le système de la régie intéressée, le régime du marché public, évidemment, on rentre dans un autre système puisqu'au lieu d'avoir une délégation, on a finalement une mission qui est confiée à un attributaire mais qui travaille évidemment pour le compte de la collectivité territoriale.

Cela veut dire qu'il n'y a pas de décentralisation et pas de souplesse. Cela veut dire centralisation et contrôle tâtillon. Pourquoi centralisation ? Il suffit de lire le projet de délibération où on nous indique que l'organisme devra, pour être rémunéré, rentrer dans un système administratif de justificatifs d'activités.

Donc on rentre dans un système d'accord préalable et de contrôle a priori alors que le système de délégation de service public propose un système plus souple, qui fait davantage appel à la confiance, du contrôle a posteriori.

J'ai quelques interrogations parce que ce système veut dire que tout l'aspect gestionnaire, paiement des factures, émission des chèques, ne va plus émaner de l'association ou de l'organisme titulaire, mais de l'administration. Donc, il y aura un report de charges important de l'association sur la collectivité. Je ne sais pas si ce sont les services de la Ville de Paris ou plutôt ceux de la mairie d'arrondissement puisqu'il s'agit d'une délégation accordée par la mairie du 13^{ème} arrondissement. La mairie du 13^{ème} arrondissement a-t-elle prévu les renforts de personnels nécessaires pour gérer toutes ces activités administratives et comptables que ne feront plus, par contre, les associations elles-mêmes ? On va avoir un système qui peut être géré sur le moyen terme, mais dans lequel les associations qui ont embauché du personnel pour ça, ne vont plus faire ce travail administratif de gestion qui va incomber, maintenant, à l'administration municipale.

Je lis dans cette délibération quelques affirmations qui mériteraient d'être confirmées, par exemple que les associations n'auront plus d'impayés, n'auront plus de système de variation des recettes. Je trouve que c'est tout à fait intéressant pour une association d'avoir, justement, une certaine responsabilité qui lui permette d'assurer elle-même le paiement de ses prestations et une certaine souplesse qui puisse lui permettre, éventuellement, de modifier ses activités, voire de modifier la tarification. J'ai d'ailleurs cru comprendre qu'on allait vers un système centralisé d'unité, d'uniformité du coût des prestations qui seront données.

Il y a évidemment le système des primes et des pénalités. Les associations seront soumises à un système de primes et de pénalités. Un système qui me paraît justifié dans le cadre d'un marché de travaux, mais franchement, je me demande si la gestion d'activités d'animation culturelle est bien adaptée à ce système de marché public.

Je voudrais savoir si la mairie du 13^{ème} arrondissement a fait une étude d'impact pour mesurer les conséquences qui ne seront peut-être pas négligeables de ce changement de réglementation. Si ce n'est pas le cas, je proposerai à la mairie et au maire du 13^{ème} arrondissement de surseoir à cette délibération. En tout cas, si cette délibération était mise au vote, le groupe d'opposition voterait non.

M. COMBROUZE

Je voudrais répondre à Monsieur Béoutis qui a fait deux affirmations étonnantes. Il nous a dit que la délégation de service public était gage de souplesse. En matière de gestion de lots, nous savons, les uns et les autres, qu'année après année, les Chambres Régionales des Comptes s'étonnent des souplesses offertes par certaines méthodes de délégation de service public.

En matière de marchés publics, il y a également, vous le savez, des dérives très importantes qui sont actuellement l'objet de jugements au Tribunal de Grande Instance de Paris. Donc nous dire que, d'un côté, c'est la bureaucratie tâtilonne et de l'autre la liberté et la souplesse, c'est des a priori idéologiques. Les délégations en matière de déchets, en matière d'eau, sont des délégations de service public et donc, sur les types de marchés publics, je ne suis pas d'accord avec vos affirmations.

Troisièmement -et ce sera mon dernier point- vous avez affirmé au départ qu'il n'est pas dans la vocation de la Ville, en régie, de gérer les centres d'animation. D'autres communes ont fait d'autres choix. L'animation socioculturelle est une tâche du service public. C'est donc dire que le débat est bien ouvert. Je pense que vous êtes bien affirmatif sur des sujets sur lesquels les meilleurs esprits s'acharnent, dans le cadre des contraintes communautaires, à trouver le meilleur compromis entre le choix de la puissance publique sur l'activité de service public qu'elle veut mener, la notion d'appel à la

concurrence qui fait qu'on peut se voir imposer un gestionnaire qui n'est pas celui que nous voulons, et enfin, les notions de péréquation tarifaire, d'équité et d'accès au service public. Donc, je trouve que le choix qui est fait, avec les exposés des motifs de Madame Vaster, peut à ce stade emporter notre adhésion si nous sommes saisis sur le fond, c'est-à-dire du vrai choix avec un bilan et des politiques culturelles qui sont revues à cette occasion. Il ne s'agit pas simplement de choisir un gestionnaire, mais de choisir les politiques qui seront menées et cela est le rôle des élus.

M. LE MAIRE

Je crois que le débat a été très bien posé par les élus qui ont parlé. Une réponse d'abord technique : bien évidemment, il n'est pas question que la discussion sur le choix du gestionnaire ait lieu dans ce Conseil sans que nous ayons auparavant un bilan de ce que font chacun des centres d'animation, chacune des associations et pour les perspectives, quand nous aurons une palette de concurrents, une commission ou un groupe de travail se mettra en place, nous verrons comment nous travaillerons. Je souhaite vraiment que nous soyons tous associés à ce choix pour qu'il soit le plus démocratique et le plus transparent possible.

Quant au choix sur lequel nous nous prononçons aujourd'hui, celui du mode, il est assez complexe. Je peux, sans entrer dans le débat théorique, vous dire que j'ai déjà assisté au Conseil de surveillance des deux associations gestionnaires des centres d'animation. Monsieur Béoutis, le tableau rose de la délégation de service public que vous nous avez décrit m'apparaît devoir être nuancé dans la mesure où il y avait une véritable difficulté d'adaptation. J'ai senti, et c'était partagé par le conseil de surveillance composé de gens de tous horizons professionnels ou politiques, une véritable difficulté des centres d'animation à rentrer dans ce système de DSP. En particulier en raison de la co-responsabilité financière de l'association gestionnaire qui lui interdisait de répondre de façon positive à des demandes d'exonération pour familles nombreuses, ou d'application de la carte Paris Familles. On avait juste par tradition une réduction de 10 % pour le deuxième enfant ou le deuxième adulte. Il y avait une vraie difficulté à moduler les tarifs pour les familles sans rentrer dans les systèmes des caisses des écoles et de péréquation.

Nous avons donc un tarif moyen insatisfaisant. Certaines activités auraient pu avoir des coûts plus élevés, par exemple la musique, on avait fait des comparaisons avec des établissements privés ou avec le conservatoire. Pour d'autres, on sentait qu'on faisait payer trop et certains publics ne pouvaient pas payer. Donc une politique qui avait du mal à s'ajuster. Du coup, on avait une difficulté à trouver le bon public. Un public qu'on aurait souhaité plus nombreux, jeune, mais qui, sur certaines activités, ne pouvait pas franchir la porte ou pouvait la franchir mais repartait une fois qu'on lui avait annoncé les tarifs.

Troisième point : il est vrai que par rapport à la régie directe, il y a quand même beaucoup de personnel vacataire qui intervient. Je sais que c'est quelque chose qui, dans d'autres municipalités, est absorbé facilement. J'ai l'impression que ce type de statut qui est normal dans l'animation - un professeur de guitare ou de danse africaine ne peut pas être là 35 h ou 39 h par semaine - devient très compliqué dans l'administration parisienne. Dans ce cadre-là, il faudrait commencer par remettre les choses à l'endroit, c'est-à-dire créer un corps d'animateurs, peut-être polyvalents, qui peuvent intervenir dans les écoles, dans les centres d'animation, enfin une sorte de PVP non scolaires, qui pourraient, dans trois ou quatre grandes directions, travailler dans ces domaines. Cela serait une voie d'avenir à creuser. Ils rentreraient dans un corps de fonctionnaires ou de contractuels, plus protégés que les vacataires. J'ajoute que ces personnels sont quand même protégés par l'article 122-12 du Code du travail. C'est-à-dire que, quel que soit le choix du mode de gestion, quand le personnel fait l'affaire et qu'il correspond à l'attente du public et du gestionnaire du centre, il n'y a pas de souci.

Je retiens de ce débat que la loi Sapin vous satisfait. Néanmoins, je crois que le fait que la Ville puisse compenser, ce qu'elle fait très couramment - l'Etat le fait aussi - un certain nombre d'exonérations et de tarifs sociaux aux Caisses de Sécurité Sociale et autres, est un argument fort en faveur du marché.

Ceci dit, la délégation de service public, que nous connaissons bien dans l'administration des collectivités locales, n'est certainement pas à rejeter toujours et partout, mais elle pose parfois de gros problèmes, comme à la Poterne par exemple, qui a perdu 300 utilisateurs à cause des travaux du tramway. Le président de l'association se faisait un sang d'encre parce qu'il s'est retrouvé à un niveau de recettes inférieures à ce qui était prévu et qu'il n'était pas question pour lui de procéder à des licenciements, ce qui aurait augmenté la difficulté.

Ce débat est nécessairement incomplet, et provisoirement clos pour ce soir. Il reprendra, bien évidemment.

Je mets aux voix cette délibération. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 24 CONTRE : 4 ABSTENTION : 0
ADOpte A LA MAJORITE.

DAC 2005 0104 : Autorisation à Monsieur le Maire de Paris de signer avec l'association "La Compagnie du Lierre" située 22, rue du Chevaleret 75013 Paris, une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Mme VICTOR

Il s'agit ici d'apporter notre soutien à l'association la Compagnie du Lierre qui gère le Lierre théâtre, situé 22 rue du Chevaleret. La Ville de Paris subventionne cette association depuis 1989. Elle reçoit également le soutien du Ministère de la Culture. Ce lieu, je le rappelle, se compose d'une salle de 180 places et est dirigé par Farid Paya. C'est l'une des rares salles parisiennes qui présente des spectacles de théâtre musical. Depuis quelques années, elle a souhaité s'ouvrir davantage à la danse. En 2003-2004, le Lierre théâtre a présenté dix-huit spectacles pendant 142 représentations vues par 11 860 spectateurs dont 8 695 payants. En 2005, il participera, pour la quatrième année, au Festival « faits divers danses d'auteurs » et proposera la deuxième édition des rencontres chorégraphiques Japon. Enfin, les ateliers Lierre proposeront à des adultes et en particulier à des allocataires du Revenu Minimum d'Insertion de s'initier au travail d'acteurs amateurs avec des artistes pédagogues. Pour soutenir ses efforts de programmation et dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat, je vous demanderai de bien vouloir voter la subvention de fonctionnement d'un montant de 250 000 €. Je tiens à signaler qu'elle a augmenté après avoir diminué l'an passé.

M. LE MAIRE

Il faut reconnaître qu'à la suite des protestations unanimes de tous les arrondissements, il y a eu un petit mieux pour les subventions. Beaucoup d'associations culturelles ont reçu, que ce soit dans le domaine du théâtre, de la musique, des beaux-arts, un petit plus. On est tous très heureux de cet effort consenti en faveur des associations culturelles. Y a-t-il des questions ? Je mets donc aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ?
Qui s'abstient ?

POUR : 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ADOpte A L'UNANIMITE.

DAC 2005 0187 : Autorisation à Monsieur le Maire de Paris de signer avec l'association "La Maison Ouverte" située 108, rue du Chevaleret 75013 Paris, une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Mme VICTOR

Ce lieu se compose d'une salle de 120 places, dirigée par Nelly Legrévelec. Il s'agit de l'une des seules salles de la capitale dédiée spécifiquement au spectacle vivant jeune public depuis 1998. En quelques années, le théâtre Dunois a fait de ce lieu un lieu de référence à Paris et en France pour l'enfance et la jeunesse. Il a su fidéliser un large public et dynamiser la vie de quartier du 13ème arrondissement. Les initiatives accompagnant les spectacles, comme « les ficelles de la création », permettent aux jeunes spectateurs de rencontrer les artistes. La programmation est de grande qualité. Aussi pour encourager le théâtre Dunois à poursuivre dans cette voie, je vous demande de bien vouloir accorder à la Maison Ouverte une subvention d'un montant de 85 000 €.

M. LE MAIRE

Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ?
Qui s'abstient ?

POUR : 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ADOpte A L'UNANIMITE.

DAC 2005 0158 : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Centre de Musique Médiévale de Paris" située 47, rue Bobillot 75013 Paris.

Mme VICTOR

Le centre de musique médiévale de Paris a été créé en 1986. C'est une structure unique en Europe, soutenue par la Ville de Paris depuis 1996 et également par la DRAC Ile de France. Il agit en faveur de la musique médiévale par le biais d'actions de formation et de diffusion. Il organise des stages et des ateliers pour des amateurs éclairés, des professeurs de musique et des artistes. En marge de ses activités pédagogiques, le centre de musique médiévale de Paris anime plusieurs ensembles de musique médiévale qui se produisent régulièrement à Paris à la Maison de Radio France, au théâtre Grévin ou encore à l'église Saint-Jacques du Haut Pas. Afin de permettre à l'association « centre de musique médiévale de Paris » de poursuivre ses activités sur le répertoire spécifique qui est celui de la musique médiévale, je vous demanderai de bien vouloir lui attribuer la subvention d'un montant de 10.000 €.

M. LE MAIRE

Le centre de musique médiévale est effectivement une référence française et européenne en matière de musique médiévale que le centre a contribué à populariser.
Je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ?
Qui s'abstient ?

POUR : 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ADOpte A L'UNANIMITE

DAC 2005 0151 : Autorisation à Monsieur le Maire de Paris de signer avec l'association "La Guinguette Pirate" située 154, rue Oberkampf 75011 Paris, un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2004, relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement

Mme VICTOR

Il s'agit d'apporter notre soutien à l'association « la Guinguette Pirate » dont le siège social est situé 154 rue Oberkampf dans le 11ème arrondissement de Paris. Cette structure a pour objet de promouvoir la culture à travers les arts vivants et les différentes formes d'expression artistique. Elle assure la programmation de la Guinguette Pirate, équipement culturel installé à bord d'une jonque chinoise amarrée quai François Mauriac dans le 13ème. Elle développe un projet artistique et culturel fondé sur une logique de découverte et d'expérimentation. Elle organise également des manifestations hors les murs telles que le festival d'été gratuit intitulé « sous la plage » qui est devenu, en l'espace de deux éditions, un événement estival important à Paris. Il se déroule sur cinq dimanches, de juin à septembre. En 2005, elle fête son dixième anniversaire et propose des cartes blanches à des artistes qui ont marqué le lieu. Aujourd'hui, la Guinguette Pirate se trouve dans une situation financière difficile. Sa capacité d'accueil limitée de 100 places ne lui permet pas de dégager des ressources nécessaires au remboursement de ses dettes. En conséquence je vous demanderai de bien vouloir porter la subvention de fonctionnement à 70.000 € dont, 50.000 € au titre de la Culture, 14.000 € au titre de la Jeunesse et 6.000 € au titre des Sports.

M. LE MAIRE

J'ai cru comprendre que c'était le même vote.

POUR : 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

DAC 2005 0160 : Autorisation à Monsieur le Maire de Paris d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association "Union des musiciens de Jazz" dont le siège social est situé 19, rue des Frigos (75013 Paris).

Mme VICTOR

Il s'agit d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association l'Union des musiciens de jazz dont le siège social est situé 19 rue des Frigos dans le 13ème. L'Union des musiciens de jazz est une association représentative des musiciens de jazz au niveau national. Elle administre deux studios de répétition dont un de 150 m² qui permet de recevoir des grandes formations de jazz. Cette association a pour objectif d'élargir son rayonnement et prévoit d'ouvrir ses locaux au public afin d'y organiser régulièrement des concerts pédagogiques, des répétitions publiques et des conférences. Dans ce cadre, des partenariats ont été mis en place avec les salles de spectacles du 13ème, avec une master-class en compagnie d'Henri Texier et d'Aldo Romano. Afin de soutenir ses projets ambitieux, je vous demanderai de bien vouloir voter l'attribution d'une subvention d'un montant de 22.000 €. Je signale à M. Le Maire qu'Aldo Romano jouera pour nous dans la semaine italienne. D'autre part, je trouve qu'organiser des concerts publics est une très bonne idée de la part de l'Union des musiciens de jazz et qu'il faut vraiment les aider.

M. LE MAIRE

Au-delà de la délibération, il y a toute une réflexion. Je mets aux voix le 160 s'il n'y a pas d'interventions ?

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ADOpte A L'UNANIMITE

DAC 2005 0202 : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Sans Réplique" (93, Quai de Valmy - 75010 Paris) (X01535 – 5 000 euros)

Mme VICTOR

Il s'agit d'attribuer une subvention de fonctionnement à Sans Réplique, créée en 2001 et présidée par M. Patrice Hamel. Son activité porte sur des oeuvres contemporaines et du passé. Après une participation à la nuit blanche 2003, avec réplique à Stalingrad, l'association souhaite poursuivre ses interventions plastiques au sein de l'espace public avec l'exposition « un art urbain ». Début juin 2005, Sans Réplique se joindra à l'association Art contexte pour réaliser une exposition proposant une série d'oeuvres lumineuses dans la station de métro François Mitterrand. Je vous propose de voter l'attribution d'une subvention d'un montant de 5.000 € afin de soutenir leurs projets à venir.

M. LE MAIRE

C'est un travail donc important et soutenu par la Jeunesse et Sports, le Conseil régional. Je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ADOpte A L'UNANIMITE

DAC 2005 0223 : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Le Cercle Municipal des Gobelins et des BeauxArts" située 1, place d'Italie 75013 Paris (D00298 – 3 000 euros.)

Mme VICTOR

Nous connaissons bien le cercle municipal des Gobelins et des beaux-arts, présidé par Mme Mireille Bailly Coulanges à qui nous attribuons des subventions depuis 1990. Le 76ème salon de cette association se tiendra en octobre et aura comme invité d'honneur Françoise Naudet, sculptrice. Je vous propose de voter l'attribution de cette subvention d'un montant de 3.000 € afin de soutenir leurs initiatives.

M. LE MAIRE

Nous sommes heureux de pouvoir subventionner ce cercle qui a une grande et longue histoire dans notre arrondissement, le Cercle municipal des Gobelins et des beaux-arts, qui permet l'expression de beaucoup d'artistes de notre arrondissement.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ADOpte A L'UNANIMITE

DDEE 2005 0072 : Attribution d'une subvention d'un montant de 4 000 euros à l'association "Lézards de la Bièvre".

Mme VICTOR

Il s'agit d'apporter notre soutien à l'association « Lézards de la Bièvre », créée en 2001, présidée par Michel Berthelot. Cette association tend à promouvoir des activités culturelles et artisanales au sein des quartiers de Paris traversés par le cours de la Bièvre, de la Poterne des Peupliers à la Seine. Elle organise chaque année des portes ouvertes, des artistes des quartiers de la Mouffe et du 13ème. Cette année les portes ouvertes auront lieu les 11 et 12 juin. Afin de permettre à cette association de continuer à favoriser les rencontres entre les artistes, les artisans, les commerçants et un public de proximité, je vous propose de bien vouloir lui attribuer une subvention de 4.000 €.

M. LE MAIRE

"Lézards de la Bièvre" qui autrefois étaient dans le 5ème, sont remontés de Mouffetard, si j'ose dire, et lentement sont arrivés dans le 13ème, en particulier dans le nord du 13ème et font un travail qui est un peu différent de ce qu'on appelle d'habitude les portes ouvertes. C'est-à-dire un travail de participation avec les associations de commerçants, de résidents, de cinéma.

Mme VICTOR

Absolument, c'est l'intérêt, justement.

M. LE MAIRE

Donc, c'est intéressant. C'est une forme un peu nouvelle de travail.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ADOpte A L'UNANIMITE

DAC 2005 0085 : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Opéra des rues" située au 62, rue des Saintonge 75003 Paris (X 02361 – 15 000 euros).

Mme VICTOR

Dans le cadre de la politique de la Ville de Paris en faveur des arts de la rue, de vous demande de bien vouloir apporter votre soutien à l'association Opéra des rues pour l'organisation de la quatrième édition de son festival les 2, 3 et 4 septembre 2005 dans les rues des 12 et 13èmes arrondissements. Je vous rappelle que c'est le premier festival lyrique de rue. Il est en pleine expansion et programme chaque année des compagnies de qualité qui présentent des spectacles variés d'opéra dans des lieux insolites. Cette association a conclu un partenariat original avec le théâtre du Châtelet. De même, elle essaie d'accentuer le jumelage avec la troisième circonscription de Rome en leur proposant un spectacle. Ils sont associés à de nombreux partenaires : la DRAC, la SEMAPA, la région Ile de France, la BNF pour n'en citer que quelques-uns. Afin de les aider à l'organisation de ce festival, je vous propose de bien vouloir leur attribuer une subvention d'un montant de 15.000 €.

M. LE MAIRE

La subvention augmente chaque année. Mais il faut dire qu'Opéra des rues, qui est une jeune association, déploie un travail dont, je crois, on peut être très fiers et auquel on a cru tout de suite dans le 13ème et le 12ème. Ils ont toujours voulu travailler avec les deux arrondissements.

L'art lyrique, sous une forme la plus accessible possible, doit aussi être un art de la rue. Et on peut sortir l'art lyrique des lieux un peu difficiles et fermés dans lesquels il est. Opéra des Rues joue dans les grands magasins, sur les places, dans les galeries du métro, du RER, c'est vraiment très sympathique. Et ce sont, bien entendu, de jeunes professionnels.

Qui vote pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ADOpte A L'UNANIMITE

DPP 2005 0001 : Autorisation à Monsieur le Maire de signer avec l'association "Théâtre Compagnie à Bulles" une convention annuelle d'objectifs - Attribution de la subvention correspondante

M. OFFREDO

Il est recherché ici un double objectif avec d'une part, la passation d'une convention annuelle d'objectif avec l'association Théâtre de la Compagnie à Bulles et d'autre part, l'attribution d'une subvention correspondant à cette convention. C'est une démarche peu commune pour la DPP. D'ailleurs vous voyez, c'est la subvention 1 de l'année pour la DPP. Mais c'est une démarche qui se justifie par le fait que l'action développée par la Compagnie à Bulles s'inscrit totalement dans le cadre de la prévention des délinquances, axe majeur du Contrat parisien de Sécurité et dans le cadre du Contrat de Sécurité d'Arrondissement où nous avons souhaité que la prévention, notamment en milieu scolaire, soit au centre de nos préoccupations. Donc la DPP s'associe ici au projet « violence à la barre » qui s'est conclu au début du mois d'avril par deux représentations, au théâtre du Rond Point, qui ont eu un grand succès puisque le théâtre était comble. Il y avait un premier temps avec un spectacle et un deuxième temps avec un débat sur la question de la violence, avec des psychologues et des pédopsychiatres qui étaient là. C'était un débat fort intéressant.

Je vous représente rapidement la Compagnie à Bulles, mais vous la connaissez puisque nous avons déjà eu l'occasion de la présenter. En plus de son activité purement théâtrale, elle mène, depuis 2000, des actions de prévention dans le 13ème arrondissement, notamment à partir de thématiques sociales et culturelles, principalement en direction des adolescents et des collégiens. L'originalité de l'action « violence à la barre » est qu'elle s'adresse cette fois-ci non plus à des collégiens, mais à des lycéens du 13ème du lycée Claude Monet et de lycées professionnels, notamment un lycée de mode qui y a été associé pour tout ce qui est décors, costumes et qui a permis d'avoir une création complète du spectacle par les lycéens. En conséquence, j'ai l'honneur de demander au Conseil d'accorder une subvention à cette association, pour cette action, de 3.000 €.

M. LE MAIRE

Les conventions annuelles d'objectif sont quelque chose d'assez nouveau dans le domaine social et de l'animation, nous sommes les précurseurs. S'il n'y a pas de questions, je mets donc aux voix le DPP 0001.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ADOpte A L'UNANIMITE

DPVI 2005 0013 : Attribution de subventions à cinq associations menant des actions spécifiques pour favoriser l'intégration des étrangers vivant à Paris.

M. OFFREDO

Ici, il s'agit du volet intégration de la délégation à la politique de la ville et à l'intégration. Et il s'agit d'attribuer une subvention à cinq associations menant des actions spécifiques pour favoriser l'intégration des étrangers à Paris dont une est située dans le 13ème et nous intéresse directement.

Juste, quelques chiffres : Paris est une ville cosmopolite : 300.000 étrangers, quelques 200.000 étrangers non ressortissants de l'Union européenne qui font, à peu près, 10 % de la population et si, effectivement cette diversité est une richesse incontestable, elle suppose également que nous portions une attention particulière à préserver les conditions d'un vivre ensemble harmonieux entre nos identités collectives et individuelles. Afin d'améliorer les conditions d'un vivre ensemble harmonieux et d'une intégration citoyenne réussie de ces populations migrantes sur notre territoire parisien, l'action des associations est primordiale pour favoriser l'accès au droit et la lutte contre les discriminations. Il est, donc, demandé de participer au financement des projets de cinq associations dont une, l'ASFAD qui travaille dans le 13ème arrondissement. Je rappelle brièvement ce que fait l'ASFAD, je ne vais rentrer dans le détail pour les autres associations. L'ASFAD est installée dans le 13ème depuis dix ans, son travail est centré sur l'accueil des primo-arrivants et le suivi des dossiers de régularisation. Elle tient, également, une permanence qui a pour but de faciliter les démarches administratives, notamment en vue de la régularisation des papiers de séjour et d'autre part, d'aider les femmes victimes de violences conjugales. Concernant la question de la régularisation et de la prise en charge des primo-arrivants, l'action associative, notamment de l'ASFAD, mais d'autres associations travaillent dans ce domaine-là sur Paris, est essentielle, notamment à l'heure où le gouvernement semble vouloir durcir les conditions d'accueil des étrangers en France. Donc, il est proposé, pour l'association ASFAD une subvention d'un montant de 4.000 €.

M. LE MAIRE

Y a-t-il des questions à poser à M. Offredo sur ces cinq associations qu'il vient de décrire ?

M. PELLISSIER

Simplement pour souligner, quand même, le travail remarquable de l'ASFAD qui travaille en synergie avec d'autres associations de femmes dont le Planning familial. Et je voulais signaler, ici, que ces associations sont aussi victimes de la vente par lots de locaux associatifs et que la mairie du 13ème leur a trouvé un autre lieu .

M. LE MAIRE

C'est, pour nous, très important qu'elles restent dans le 13ème et dans un quartier plutôt populaire du 13ème. Y a-t-il d'autres observations ? Je mets aux voix le DPVI 013.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ADOpte A L'UNANIMITE

DDATC 2005 0060 : Modification de la délibération DVLR 2002-0141 en date des 28, 29 octobre 2002 relative à la mise en place de la commission mixte prévue à l'article L.2511-21 du code général des collectivités territoriales

M. COUMET

Il convient d'adopter le cadre réglementaire municipal portant sur les commissions mixtes. Il faut l'adopter depuis le vote de la loi du 13 août 2004. La commission mixte définit les conditions d'admission et d'utilisation des équipements de proximité, notamment quand il y a un désaccord ou une divergence entre la Mairie de Paris et la mairie d'arrondissement, la mairie centrale et la mairie d'arrondissement.

Le dispositif ne change pas véritablement puisque les commissions mixtes sont composées, par arrondissement, d'un nombre égal de représentants nommés, d'un côté par le maire d'arrondissement et d'un autre côté par le Maire de Paris. Cela correspond aux sections d'arrondissement que nous avons créées en 2002.

La Ville de Paris avait, en quelque sorte, anticipé ce dispositif qui devient, maintenant, légal et obligatoire. Et la nouvelle délibération en garde l'esprit en le simplifiant. Donc, vous avez une nouvelle délibération adaptée à la loi du 13 août 2004.

M. LE MAIRE

Je mets aux voix, si vous n'avez pas de demandes particulières, le DDATC 60.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ADOpte A L'UNANIMITE

DPP 2005 0006 : Dispositif "Ville Vie Vacances" Année 2005 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de Paris de signer une convention avec l'Association "Théâtre de la Compagnie à Bulles" et versement d'une subvention de fonctionnement

M. OFFREDO

Il s'agit d'un nouveau projet, pour l'association théâtre Compagnie à Bulles, assorti cette fois-ci encore d'une convention et d'une subvention. Mais, effectivement, comme vous l'avez signalé, nous sommes là dans le cadre de Ville Vie Vacances, ce qui signifie que nous sommes déjà dans un financement multipartite puisque la Préfecture de Police de Paris et la CAF participent au financement de cette action. Le projet concerne une action intitulée West Side Story à Paris qui a été programmée pendant

les vacances de printemps 2005 et concernait dix filles et dix garçons entre 11 et 14 ans qui fréquentent les centres sociaux et plus particulièrement, les centres sociaux situés à Chevaleret et à Bédier Boutroux. Cette action de prévention s'est déroulée du 21 au 25 avril et s'inspire des grands thèmes de la célèbre comédie musicale West Side Story en invitant les jeunes concernés, par le biais de la création d'une comédie ballet, à réfléchir au rythme de la vie urbaine, au stress, à l'incommunicabilité entre les individus ou à la difficulté de communiquer, à l'amour, au racket, à la solitude et au phénomène de bande.

Les intervenants sont partis de la réalité de la vie des jeunes des cités pour mettre en mouvement le ballet. En raison du caractère particulièrement innovant du projet, j'ai l'honneur de demander au Conseil d'arrondissement d'accorder une subvention de 6.000 € à l'association théâtre compagnie à bulle pour cette action.

M. LE MAIRE

Y a-t-il des questions à M. Offredo sur ces programmes Ville Vie Vacances qui ont, incontestablement, une bonne efficacité en matière d'éveil et d'animation ? Non. Je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ADOpte A L'UNANIMITE

DVD 2005 0063 : Programme Mobilien en faveur du réseau principal de bus. Approbation de l'axe Mobilien 21 à Paris. Autorisation donnée à Monsieur le Maire de Paris de solliciter les subventions de l'Etat, du Conseil Régional d'Ile de France et du STIF

M. COUMET

L'importance du programme Mobilien 21 nécessite que nous l'exposions à deux : je laisserai la parole à Francis Combrouze qui va vous exposer le cadre général du Mobilien et je vous exposerai les aménagements pour cette ligne de bus.

M. COMBROUZE

Il s'agit, pour le 13ème, du troisième programme Mobilien qui passe en délibération. Cette ligne 21 extrêmement sollicitée dans la partie commune, limitrophe 13ème et 14ème arrondissements, a fait l'objet de réunions de concertation très nombreuses, j'en dirai un mot. Il s'agit par cette délibération de solliciter la demande de subventions auprès des partenaires financeurs que sont le Syndicat des Transports d'Ile de France dans lequel la Région sera majoritaire dès juillet 2005, ainsi que de la Région et de l'Etat.

Le programme Mobilien de manière générale - vous voyez les travaux en train de s'accomplir pour le 27, dans une partie du 13ème arrondissement, vous avez vu, également des travaux en voie d'achèvement pour le 91- consiste pour l'essentiel à avoir une amélioration des fréquences des bus, à assurer leur fluidité dans un trafic parisien qu'on connaît bien, à avoir une meilleure information pour les usagers, une accessibilité garantie sur tous les points d'arrêt pour les personnes à mobilité réduite y compris, donc en fauteuil.

Dans le cadre de ce dispositif général, je signale que, pour la concertation, nous avons été jusqu'à un vote s'agissant du tracé retenu pour la rue de l'Amiral Mouchez qui a donné un choix important et décisif

entre deux solutions possibles. 76 % des 2.691 votants, ont adopté la solution que le 13ème préconisait. Ce score s'est également retrouvé en pourcentage dans le 14ème avec 79 % pour le 14ème et 73 % pour le 13ème qui ont soutenu l'un des tracés qui consistait à laisser le bus dans un sens rue de l'Amiral Mouchez et à maintenir son trajet par la rue Gazan pour le retour au plus près du parc Montsouris.

Dernier un mot de ma part, ceci sera complété par une nouvelle offre que nous espérons opérationnelle à l'automne 2005, avec un bus dit «de quartier » qui s'appellera la traverse Bièvre - Montsouris, qui est un minibus, le deuxième bus à Paris après celui mis en oeuvre dans le 20ème, qui permettra d'aller, en gros de la place de Rungis, place de l'Abbé Henocque, tout ce bas 13ème sud très mal desservi par les transports en commun, en attendant l'arrivée du tramway, jusqu'à la place Victor Basch, plus connue comme place d'Alésia.

M. COUMET

Je vais essayer d'être bref. Mais c'est vrai que ce n'est pas facile d'exposer oralement des aménagements. Je vais vous le faire tronçon par tronçon.

On va commencer par les boulevards Jourdan et Kellermann : il s'agit de réorganiser le terminus du 21, opération qui a déjà été conduite et mise en place pour permettre les travaux du tramway. Donc, les bus rejoignent, maintenant, leur terminus en arrivant de la rue Gazan, ils prennent la rue Liard puis remontent, à contresens, dans un couloir propre la rue de l'Amiral Mouchez et ensuite, ils repartent de leur terminus par la rue d'Arcueil. Cette nouvelle organisation du terminus fonctionne à peu près correctement, même si les travaux du tramway, en ce moment, perturbent sérieusement les opérations.

Pour la rue de l'Amiral Mouchez, nous nous sommes alignés sur le choix des habitants que nous avons souhaité consulter à ce sujet-là. Leur choix a été exprimé de façon très majoritaire puisqu'en gros, les trois quarts des habitants ont choisi cette option de conserver les cheminements du bus tels qu'ils existent et qu'ils existeront demain. Ils ont ainsi refusé, à mon avis à juste titre, le double sens envisagé sur la rue de l'Amiral Mouchez.

Sur la rue de l'Amiral Mouchez même, une série d'aménagements ponctuels restent à réaliser, notamment des élargissements de trottoirs, un couloir réservé à l'approche de la rue Henri Becque et des zones de livraisons nouvelles pour les commerces.

Place Coluche, c'est le nœud difficile de l'opération puisqu'il faut essayer d'améliorer la fluidité de cette place très difficile à franchir pour les bus comme pour les voitures. Et, pour ce faire, il a été proposé de simplifier sa gestion en limitant les voies qui y accèdent. La mesure principale, nous concernant côté 13ème, consistera à mettre en sens unique une partie de la rue Boussingault entre la place Coluche et la rue Vergniaud dans le sens Coluche - Vergniaud. Il s'agira également de modifier cette portion de rue - qu'on ne peut pas laisser en l'état parce que, sinon ça va faire des surlargeurs de voirie - en élargissant les trottoirs et en plantant des arbres, là où c'est possible évidemment.

Il est également question d'y aménager une piste cyclable à contresens pour permettre aux vélos de passer directement et sans détour de la place de Rungis à la place Coluche. Cependant, cette proposition ne pourra être mise en oeuvre qu'avec l'accord de la Préfecture de Police, accord que nous n'avons pour l'instant pas obtenu.

Cela permettra de remanier la place Coluche pour y faciliter à la fois les traversées piétonnes et le débouché de la rue de l'Amiral Mouchez.

Pour le reste, les aménagements ont plus un caractère ponctuel. Je vous les cite pour mémoire : l'amélioration du carrefour Santé - Victor Marchand qui était relativement dangereux, assorti de la plantation de trois arbres ; l'élargissement de l'arrêt Glacière - Tolbiac ; l'amélioration des arrêts de bus sous le métro aérien au niveau du boulevard Auguste Blanqui ; l'amélioration du carrefour Glacière - Champ de l'Alouette et Glacière - Léon Maurice Nordmann et des élargissements ponctuels de portions de trottoirs qui sont aujourd'hui trop étroits.

J'ai essayé d'être bref et de vous décrire les principaux aménagements qui seront conduits à l'occasion de ces travaux qui devraient débiter dès cette année.

M. LE MAIRE

On ne peut que se féliciter du fait que les habitants, pas seulement les habitants, mais les usagers, les commerçants, les professionnels, situés sur le trajet, aient vraiment, tant dans le 13^{ème} ou le 14^{ème}, puisque c'est un bus limitrophe rue de l'Amiral Mouchez, pu s'exprimer, parfois vigoureusement, mais complètement. Il y a eu des réunions très animées. Néanmoins, ces débats ont permis de trouver un compromis honorable, je crois, qui respecte les intérêts des uns et des autres et qui, surtout, s'éloigne des positions dogmatiques.

M. BEOUTIS

M. Le Maire, une petite observation, tout de même sur ce projet de délibération qu'on nous amène tout ficelé, si je puis dire, en nous informant que des réunions publiques ont été organisées, qu'une consultation directe des habitants a eu lieu sur les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements. On apprend, même, que 76 % des votants ont répondu oui.

C'est bien de faire de la démocratie directe dans des quartiers sur des projets. Je crois que précédemment cela a été fait. Je voudrais que les élus du Conseil d'arrondissement n'apprennent pas, après coup, qu'il y a eu une opération de démocratie directe sur un projet faisant l'objet d'une délibération au Conseil de Paris. Donc, je souhaiterais au moins, que lorsque la mairie du 13^{ème} arrondissement, et c'est tout à fait son droit, organise de tels votes, qu'il y ait une information préalable au Conseil d'arrondissement pour que les élus du 13^{ème} arrondissement qui sont, quand même, les élus compétents pour tout ce qui touche à l'arrondissement puissent être informés plutôt que de l'apprendre après au détour d'une page disant : « Il y a eu de la démocratie. On s'est réunis. On a voté. Tout est très bien, etc. » Il aurait pu, au moins, être fait un compte rendu des conditions dans lesquelles ces réunions ont eu lieu, le scrutin a été organisé. Donc je souhaiterais, véritablement, qu'à l'avenir lorsque de telles opérations qui, à mon avis, sont tout à fait utiles, sont organisées, il y ait une opération préalable du Conseil d'arrondissement.

M. LE MAIRE

Qui souhaite répondre à M. Béoutis ?

M. COUMET

Ne serait-ce qu'en matière de voirie, nous avons organisé des dizaines de consultations dans le 13^{ème} arrondissement. Et, effectivement, on n'a pas attendu l'autorisation du Conseil d'arrondissement et d'ailleurs, je ne vous cache pas qu'on ne l'attendra pas. En revanche, on y associe les conseils de quartiers. Et nous avons fait le choix d'associer, -et c'est pour ça que nous avons fait ce choix-là-, dans chaque Conseil de quartier, des représentants de chaque groupe politique. D'ailleurs, dans celui-là, il y a M. GENY qui a été actif pendant toute l'opération et qui représentait votre groupe. Et c'est vrai que, par là même, nous estimons que les groupes sont associés par l'intermédiaire des Conseils de quartiers et par l'intermédiaire de leurs représentants. Je vous propose donc de vous rapprocher de M. GENY qui pourra vous faire état de tous ces échanges.

M. BEOUTIS

Sur le principe, je pense que ce ne sont pas aux Conseils de quartiers de faire remonter de telles initiatives au Conseil d'arrondissement et qu'il y ait une information préalable du Conseil d'arrondissement. Cela me paraît une implication normale du Conseil d'arrondissement dans une opération concernant, effectivement, la démocratie participative, d'une consultation. Tout ça c'est bien, mais en tant qu'élu d'arrondissement, on se sent un peu mis devant le fait accompli puisqu'on représente quand même la démocratie du 13^{ème} arrondissement.

M. LE MAIRE

Vous connaissez notre divergence d'appréciation sur la démocratie participative et la démocratie représentative. Pour quelque chose, là, qui est important, vous voyez bien qu'il y a les deux manières de procéder. Nous, nous estimons que la consultation des habitants n'est pas supérieure mais, tout au moins, aussi importante que le vote formel du Conseil d'arrondissement. Je sais que ce n'est pas tout à fait votre avis.

Nous allons mettre aux voix le DVD 63.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

**POUR : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 L'OPPOSITION NE PREND PAS PART AU VOTE
ADOpte A L'UNANIMITE**

DU 2005 0071 : Attribution de la dénomination "place Augusta Holmes" à une place du 13^{ème} arrondissement de Paris.

M. LE MAIRE :

Nous étions convenus, depuis 2002 en particulier, que nous ferions un effort significatif pour donner aux rues nouvelles qui sont nombreuses dans le 13^{ème}, en tout cas beaucoup plus nombreuses que dans d'autres arrondissements, plutôt des noms de femmes, car nous avons remarqué que les femmes étaient encore moins nombreuses sur les plaques de nos rues que dans les assemblées parlementaires. Il y a de la marge de progression. Nous avons comptabilisé, péniblement, je crois, en mars 2002, pour la première Journée de la femme que nous avons organisé, huit ou dix rues qui portaient le nom d'une femme: Rosalie et Jeanne d'Arc pour les plus anciennes et autrement, quelques petits squares. Donc, on était très loin d'une égalité, je n'ose pas dire d'une parité.

De plus les femmes connues sont relativement peu nombreuses dans certains domaines, la musique par exemple, - non pas l'interprétation, mais la composition -. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en a pas.

Je veux rappeler que Mme Nathalie Pilhes avait beaucoup insisté sur la redécouverte, en quelque sorte, d'une compositrice du XIX^{ème} siècle, d'origine irlandaise, comme son nom l'indique, mais parisienne et française : Augusta Holmes qui fut très célèbre au XIX^{ème} siècle et qui est tombée dans l'oubli. C'était une excellente interprète pianiste qui, dès 1872 à l'âge de 25 ans, donnait des concerts à la salle Pleyel et qui fut l'élève de César Franck. Ce fut une grande créatrice d'un certain nombre de pièces majeures : opéras, musiques de chambre . Elle travailla à la commande publique puisque la Ville de Paris lui a commandé une ode triomphale en 1889 pour célébrer le centenaire de la Révolution française.

Et nous qui avons honoré Camille Claudel, c'est-à-dire ces femmes victimes de l'oubli, nous avons souhaité évidemment qu'Augusta Holmes soit honorée dans le 13^{ème} arrondissement. La rue EJ 13 qui est au 29 quai d'Austerlitz et finit rue Paul Klee prendrait le nom d'Augusta Holmes qui est morte, il y a

maintenant plus de cent ans. Je crois, chers collègues, que c'est un coup de chapeau à donner à cette grande dame de la musique.

Y a-t-il des observations sur ce projet de délibération ? Je vous remercie.

Je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

DPVI 2005 0030 : Attribution de subventions à des associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville sur le quartier Olympiades dans le 13ème arrondissement.

M. OFFREDO

Il s'agit d'attribution de subventions à des associations menant des actions, au titre de la politique de la ville sur le quartier des Olympiades. Là, nous avons la première délibération sur les Olympiades. Nous aurons la suivante sur les Portes du sud, juste après.

La politique de la ville s'est mise en place dès l'automne 2002. Elle a été amendée, corrigée, amplifiée par les avenants aux contrats de ville en 2002. Aujourd'hui, sur le 13ème arrondissement, nous avons donc deux territoires. En l'occurrence, nous avons à nous prononcer sur une délibération pour les subventions sur le territoire des Olympiades qui comprend la dalle des Olympiades, Baudricourt, Villa d'Este et place de Vénétié. Je vais passer en revue les différentes associations en mettant un petit commentaire à chaque fois. Je veux bien, ensuite, réintervenir sur chacune plus longuement, mais ça risque d'être un peu fastidieux. Il y en a huit pour les Olympiades mais, 25 pour les Portes du sud, cela risque de faire beaucoup. Mais je suis à votre disposition pour répondre à toutes vos questions sur ces associations.

Huit projets pour les Olympiades :

Le premier pour l'association Alpha 4, action intitulée action de socialisation par l'apprentissage des codes sociaux et culturels au bénéfice des travailleurs immigrés. Ces actions se mènent au 27 avenue de Choisy. Il est proposé d'accorder 3.000 € sur 3.000 € demandés.

Deuxième subvention, pour le théâtre de la compagnie à bulle pour une action intitulée "cause toujours tu m'intéresses" ou l'art de mieux communiquer. C'est une action destinée essentiellement aux collégiens de Camille Claudel et de Gustave Flaubert. Il est proposé d'accorder 6.240 €. Il était demandé 8.000 €.

La troisième subvention est destinée à la clairière pour une action intitulée "formation action sur les communautés chinoises du 13ème". Il s'agit là d'une action menée en direction des travailleurs sociaux et associatifs du quartier pour une meilleure connaissance des différentes populations chinoises et d'origine asiatique du secteur. On sait que tout cela est très compliqué et qu'il y a une méconnaissance, par les acteurs locaux, des particularités liées à l'origine des communautés chinoises. C'est une formation qui se tiendrait et serait destinée aux travailleurs sociaux et associatifs.

Quatrième, le relais des parents pour une action intitulée "permanence d'accueil, groupe de parole et activités socioculturelles pour des parents d'origine étrangère". Vous vous souvenez peut-être que l'année dernière nous avons accordé une subvention à la maison des parents. Donc, la maison des parents nous semblait être un mauvais titre. On a retravaillé avec eux. C'est le relais des parents,

maintenant. Ils ont un peu changé leur façon de travailler et il est proposé de leur accorder 2.200 € sur les 2.600 demandés.

Cinquième subvention pour l'association mode sans frontière, action intitulée "atelier coiffure et couture". C'est une action qui se déroulera à l'antenne jeunes information qui se situe sur la dalle des Olympiades. Il est demandé 1.500 € et il est proposé d'accorder 1.500 €.

Association parce qu'on sème, voyez tout un poème, déjà, pour le titre parce qu'on sème et on sème des graines, on sème la vie, pour une action intitulée "Dong nang zibé" (jardin ou miroir). Là, il s'agit d'un travail sur deux écoles, une école maternelle avec deux classes, une école élémentaire avec deux classes. Cette action doit déboucher sur un échange avec des écoles de Shu Ju en Chine, des échanges via Internet. Donc, il y a toute la connaissance de la culture chinoise et, en même temps, il y a l'apprentissage de l'outil Internet. Donc, c'est vraiment un projet très intéressant. Il est proposé d'accorder 4.500 € sur 7.000 demandés.

Association Envol, nouvelle association d'habitants du quartier des Olympiades pour une action intitulée "animation du quartier et mobilisation des habitants". Cette association s'est fait connaître l'année dernière à l'organisation d'un vide greniers. Elle souhaite continuer à organiser de vide greniers, des fêtes et à favoriser le lien social. Il est proposé d'accorder 1.000 €. Il était demandé 1.000 €.

Enfin, association des ateliers pluriculturels Masséna de A à Z pour une action intitulée "animation culturelle". C'est une extension aux activités habituelles de l'atelier pluriculturel avec une ouverture vers l'ensemble des populations du quartier, avec une approche culturelle et d'ouverture sur d'autres quartiers, sur des visites à l'extérieur. Il est proposé d'accorder 4.000 € pour cette action sur 5.000 demandés.

Tout cela pour un total de 23.770 €.

M. LE MAIRE

Y a-t-il des demandes de précisions, voire de dissociation des votes ?

M. PELLISSIER

Oui, comme d'habitude. Dissociation des votes, mais toutes ces associations font un travail tout à fait remarquable. Si vous voulez vous rendre compte du travail fait par l'une d'entre elle, qui fête ses 30 ans cette année, l'association "Alpha 4 Choisy", vous avez le loisir d'aller aux portes ouvertes le dimanche 22 mai prochain de 14 à 19 heures.

M. LE MAIRE

Nous avons aujourd'hui une association plus originale et plus récente, ce qui ne veut pas dire que le travail des autres n'est pas bien. Au-delà des fondatrices, Alpha 4 par exemple, il y a aussi des modes d'intervention un peu nouveaux et c'est formidable parce que cela prouve que ce qu'on appelait l'éducation populaire autrefois, a su retrouver un nouveau souffle et se diversifier. Je vais faire voter les subventions les unes après les autres, suivant la technique du même vote.

Association Alpha 4.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Théâtre de la Compagnie à Bulles : même vote

La clairière formation action sur les Comités Chinois du 13ème : même vote.
Le relais des parents : même vote.
Mode sans frontière : même vote.
Par qui on s'aime : même vote.
Envol, même vote.
Atelier pluriculturel : même vote.

POUR : 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ADOpte A L'UNANIMITE

DPVI 2005 0034 : Subvention de fonctionnement à des associations QPV portes du Sud (13 ^{ème} arrondissement)
--

M. OFFREDO

A l'occasion de cette délibération, puisque j'en ai un certain nombre au titre de la Politique de la ville ce soir, permettez-moi de m'arrêter quelque peu sur les différentes subventions qui vous sont présentées depuis le début du Conseil, au titre de la politique de la ville.

A la lecture des différents projets présentés, j'ai pris soin de vous préciser, à chaque fois et je continuerai à le faire, le montant demandé par l'association et celui accordé. Vous l'avez constaté, il existe souvent un décalage entre ce que demandait l'association et ce qui est proposé. Plusieurs raisons expliquent cela.

La première essentielle et très positive vient du fait qu'il existe désormais, sur les quartiers en politique de la ville du 13ème, une véritable dynamique associative et que, chaque année, les projets sont plus nombreux et nous en avons refusé, -tout ne passe pas-, afin de mieux répondre aux objectifs de la politique de la ville.

La deuxième raison, toute aussi essentielle mais plus négative, vient du fait que nous sommes amenés à revaloriser certaines actions associatives, notamment dans le domaine de l'intégration à l'aune du désengagement de l'Etat. J'ai entendu, avec satisfaction le ministre Borloo faire des effets d'annonces sur le renouvellement urbain et la mise en place de l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine sur la nécessité d'intervenir sur les quartiers. Je parle de satisfaction, pour l'instant. Mais aujourd'hui, la réalité que vivent les associations sur le terrain, en quartier politique de la ville comme ailleurs, c'est la disparition des emplois aidés qui poussent avec plus ou moins de réussite à s'orienter vers le bénévolat, c'est la réduction drastique des enveloppes budgétaires destinées aux associations dans les quartiers politiques de la ville.

Et c'est enfin, une intervention plus qu'hypothétique, de l'Etat sur nos quartiers en grand projet de renouvellement urbain.

Bien sûr, les différentes subventions qui vous sont présentées sont le résultat d'arbitrages dans lesquels nous avons essayé de privilégier de nouvelles actions, celles qui touchent des publics larges, notamment des jeunes filles et celles qui mettent en avant l'intergénérationnel.

Je passe maintenant à la délibération du DPVI-0034, je ne reprendrai pas l'explication sur le Contrat de Ville, c'est un peu la même chose que ce que nous avons dit tout à l'heure.

Je préciserai, quand même, que ce quartier des portes du sud est le quartier Brillat-Savarin - Amiral Mouchez - Bédier Boutroux et Chevaleret - Oudiné et Paul Bourget.

Les différentes associations :

Première activité, (« Actuel free théâtre ») pour une action danse et musique dans le quartier Paul Bourget, cela fait suite à l'action menée en 2004 sur l'Afrique. L'idée est de partir des danses traditionnelles africaines vers des danses plus modernes. Ce projet a plusieurs caractéristiques très positives, notamment, un travail est fait avec l'association des femmes africaines présente sur le quartier Paul Bourget et il y a un vrai travail partenarial. Il est proposé d'accorder 3.000 €, 7.000 étaient demandés.

Caravansérail développement accueille des pré-adolescents et adolescents dans la ludothèque, c'est une extension des travaux de la ludothèque, puisque celle qui est rue de la Colonie, travaille essentiellement avec des enfants. L'idée est de s'adresser un public un peu plus âgé. Il est proposé d'accorder 1.000 €, il était demandé 1.000 €.

L'association AFCAS, pour une école chinoise pour enfant. Celle-ci concerne des enfants aussi bien d'origine chinoise que de toute origine. Il est proposé d'accorder 1.000 €, il était demandé 1.000 €.

Courant d'art frais : atelier des marionnettistes en herbe, il est proposé d'accorder 1.800 €, il était demandé 1.800 €.

Maison de quartier Oudiné - Chevaleret, association rock, Loisirs et Sorties Culturelles, il était demandé 3.500 €, il est accordé 3.500 €.

Aquilonne rencontre de danses du 13ème, une action qui maintenant est dans sa troisième année de mémoire. Il est demandé 2.500 €, il est accordé 1.500 €.

Oudiné – Bédier pour une action intitulé France-Brésil, vous savez que 2005 est l'année du Brésil en France. C'est une action menée par un particulier ayant créé son association, M. Kerguen, qui est une ressource essentielle de nos fêtes de quartier. J'ai eu l'occasion de lui dire, mais nous pourrons lui répéter, une action essentielle dans toutes les fêtes où il anime et s'occupe de la sono. Il demande 700 €, il est proposé d'accorder 500 €.

Starting-Block, pour un jumelage « Handi-Valide », il était demandé 1.500 €, il est proposé d'accorder 1.000 €.

On passe aux actions d'insertion.

Pour l'ANAPE soutien et accompagnement psychologique auprès des personnes en voie d'insertion socioprofessionnelle, il était demandé 7.500 €, il est proposé d'accorder 1.500 €.

Association : un autre regard dans de nouveaux horizons. Association de sensibilisation aux métiers de l'artisanat. Action montée au départ par des personnes qui sont de vrais commerçants et qui ont pour objet de faire mieux connaître les métiers, notamment, de la boucherie, de la boulangerie puisque, effectivement, nous manquons aujourd'hui d'apprentis dans ce domaine-là, il y a donc un vrai travail pédagogique qui est derrière. C'est une nouvelle association, il est proposé d'accorder 2.000 €, il était demandé 3.500.

Dans le cadre de l'intégration et de l'action en faveur des populations immigrées, deux actions pour l'association franco-africaine des femmes du 13ème agissant essentiellement sur le quartier Paul

Bourget, d'une part accompagner les familles dans leurs démarches. Il était demandé 1.600 €, il est proposé d'accorder 1.600 €.

D'autre part un atelier cuisine, là aussi, 1.600 € demandés, il est proposé d'accorder 1.600 €.

Association Les Armuses théâtre interculturel, il était demandé 2.000 €, il est proposé d'accorder 1.000 €.

Dans le cadre du lien social et de la participation des habitants, association Andromède, action de proximité et de participation des habitants, sur le quartier Amiral Mouchez, dans le cadre de création d'une structure de proximité. Il était proposé d'accorder 2.000 € et il était demandé 2.000 €.

Association des amis du centre social de la Porte d'Ivry, pour des activités pour tous, une association qui revient chaque année. Il est demandé 1.500 €, il est proposé d'accorder 1.500 €.

Association Rungis Brillat – Peuplier, mieux connue sous le nom ARBP, trois actions : le pique-nique de rentrée qui aura lieu en septembre. Il est demandé 2.000 €, il est proposé d'accorder 1.500 €.

Le fonds d'aide aux initiatives des habitants, il est proposé d'accorder 5.000 €, il était demandé 6.000. Juste un point sur le fonds d'aide aux initiatives des habitants qui est maintenant dans sa 3ème année, c'est un fonds permettant d'aider à la fois des associations et à la fois des particuliers sur les quartiers des portes du sud, pour des actions de proximité. Ce sont de petites actions puisque les enveloppes sont limitées à 700 €, ayant pour objet essentiel de favoriser le lien social. L'année dernière, 23 actions ont été financées dans ce cadre, des actions aussi diverses que du poney en complément d'une fête de quartier, une activité crêpe, une participation à une activité danse, des choses assez disparates mais ayant permis de créer du lien entre ces différents quartiers.

Toujours pour l'ARBP, pour la huitième fête des associations qui aura lieu les 21 et 22 mai prochain, il est proposé d'accorder 1.500 €, il était demandé 2.000 €.

Ensuite, la CLCV pour la fête de quartier Paul Bourget qui aura lieu au mois de septembre, il est proposé d'accorder 2.500 €, il était demandé 2.500 €.

Courant d'Art Frais, pour l'animation et la gestion de l'espace Bièvre, qui est rue de la Fontaine à Mulard. Il est proposé d'accorder 9.000 €, il était demandé 9.000 €. La particularité, -j'ai déjà eu l'occasion de parler de l'espace Bièvre -, c'est un espace partagé puisque c'est géré par l'association Courant d'Art Frais mais ouvert aux autres associations de façon à avoir des activités diverses sur cet espace et sur ce quartier.

Femme initiative :c'est la subvention de fonctionnement du café associatif Baochéne. Il est proposé d'accorder 8.500 €, il était demandé 8.500 €. Juste un mot sur le café associatif, il prend vraiment son essor. C'était un pari, cela fera maintenant un an qu'il est ouvert et ça marche de mieux en mieux, il y a du monde le midi, je vous invite à aller y déjeuner le midi, des petites salades, des petites restaurations et ça permettra de faire vivre le café et la vie associative qui est toute en marge de l'activité café.

Ensuite association les petites portes du 13ème, nouvelle association qui travaille au lien social sur le quartier Bédier Boutroux, il était demandé 2.000 €, il est proposé d'accorder 1.000 €.

Dans le cadre de la parentalité et du soutien à la fonction parentale, Andromède, atelier intergénérationnel contes et peintures, il est proposé d'accorder 2.500 € et 2.500 € étaient demandés.

Caravansérail développement accueil intergénérationnel, lien parents-enfants, montant de la subvention proposée 2.000 €. Le dossier qui vous a été remis indique que la subvention demandée était de 32.675 €. C'est une erreur, c'est 2.675 €.

Ensuite l'ANAPE goûter-débat, intervention de soutien social et appui au rôle parental auprès des familles du 13^{ème}, il est proposé d'accorder 2.000 €, il était demandé 2.000 €.

Courant d'Art Frais atelier des têtes de l'art, éveil aux arts plastiques, activités parents-enfants, il est proposé d'accorder 1.500 €, il était demandé 1.800 €.

Enfin, dernière proposition, pour nouvelle alliance 13, un atelier de danse couture pour petites filles et mamans. Pour petites filles, il est proposé d'accorder 1.000 €, il était demandé 1.200 €.

Nous arrivons donc à un total de subvention, pour le quartier des portes du sud, de 62.500 €.

M. LE MAIRE

C'est un tour d'horizon un peu large de tout ce qui se fait dans ce quartier politique de la ville qui, vous le savez, recouvre un certain nombre de quartiers avec beaucoup de différences mais aussi beaucoup de ressemblances. Ces associations aident à mieux vivre et il est normal de les subventionner pour ces différentes activités, ces ateliers, ces cours, ces rencontres interculturelles ou intergénérationnelles que nous cherchons vraiment beaucoup à développer dans ce quartier où coexistent, parfois difficilement, des jeunes et des gens plutôt âgés.

S'il n'y a pas d'observation particulière sur ces très nombreuses subventions, je mets aux voix le DPVI 34.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

DJS 2005 0336 : Fixation des tarifs et des conditions d'accès aux équipements de mise en forme situés à la piscine de la Butte aux Cailles dans le 13^{ème} arrondissement, pour les usagers individuels

M. LE MAIRE

Le projet DJS 336, fixation du tarif et des conditions d'accès aux équipements de mise en forme de la piscine de la Butte aux Cailles est retiré ...

Mme BARTHE

Oui, des formulations étaient contradictoires et, tout simplement, la DJS va procéder à une nouvelle rédaction.

DAC 2005 0219 : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "A.C.M.V.N" située 28 ter, rue des Mallets à Taverny, au titre de la Politique de la Ville, pour le projet "découverte culturelle et apprentissage musical" (X04256 – 3 000 euros).

M. OFFREDO

Il s'agit ici d'attribuer une subvention à l'association ACMVN, au titre de la politique de la ville pour le projet découverte culturelle et apprentissage musical.

Cette association créée en 1980 s'est donné pour objectif de maintenir et de renforcer les éléments de culture, de civilisation et de musiques traditionnelles vietnamiennes dans le 13^{ème} arrondissement. Elle s'adresse aux vietnamiens résidant en France, mais aussi à tous ceux désireux de s'ouvrir sur cette

culture. Je tiens à vous le préciser puisque nous avons déjà eu un débat concernant une subvention pour cette association, je ne pense pas que ça soit l'année dernière, mais je crois que c'est même en 2003-, nous nous étions posé la question de savoir si, effectivement, elle ne s'adressait qu'aux vietnamiens du quartier ou à l'ensemble de la population. J'ai rencontré l'association et aujourd'hui, un vrai travail est fait avec l'ensemble de la population du quartier. C'est ouvert à tous les habitants du quartier, essentiellement d'ailleurs des olympiades.

A cette fin, l'association Fonca souhaite en 2005, poursuivre le projet de découverte culturelle et apprentissage musical s'articulant autour de l'enseignement musical traditionnel vietnamien pour les enfants et les adultes de toutes origines. L'organisation d'une fête des enfants et d'un concert de fin d'année accompagnent l'enseignement musical ainsi qu'un atelier de peinture sur soie et l'organisation d'exposition relative à la culture vietnamienne.

Afin de permettre à l'association Fonca ACMVN, de mener à bien ce projet, il est proposé d'accorder une subvention de 3.000 €, il était demandé 3.000 €.

M. LE MAIRE

Je mets aux voix le Dac 219.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ADOpte A L'UNANIMITE

DAC 2005 0207 : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association "Courant d'Art Frais" située 19, rue de la Fontaine à Mulard à Taverny, au titre de la Politique de la Ville, pour le projet "l'atelier du Rêve et l'atelier Théâtre" (D06545 – 3 500 euros)

M. OFFREDO

Il s'agit ici d'attribuer une subvention à l'association Courant d'Art Frais, au titre de la politique de la ville, pour un projet d'atelier du rêve et atelier théâtre. Pourquoi cette action passe-t-elle maintenant et pas avec le lot des subventions au titre de la politique de la ville sur les portes du sud ? En fait, l'idée est de faire rentrer dans le droit commun l'ensemble des subventions. C'est une action qui a déjà été menée, ce n'est pas une nouvelle action, c'est une prolongation, une extension d'une action existante et nous cherchons, dans la mesure du possible, à faire porter les actions associatives par le droit commun, c'est-à-dire par les directions, telles que la Direction des Affaires Culturelles, la Direction des Affaires Scolaires, la Direction de la Jeunesse et des Sports pour en assurer une plus grande pérennité.

En 2004-2005, Courant d'Art Frais développe plusieurs projets pour les habitants du quartier. Le projet retenu, dans le cadre de la présente demande, repose sur la création d'un spectacle, mais c'est un spectacle qui a déjà été créé différemment, un spectacle pluridisciplinaire pour les enfants de 9 à 14 ans, participant par ailleurs aux ateliers de marionnettes et de théâtre de l'association.

La création à laquelle aboutiront les enfants, sera diffusée début juillet 2005 à Paris au théâtre de la Poterne des Peupliers, ainsi qu'à différentes manifestations tel que le festival Nuage France et le forum des associations parisiennes. Et je vais dire, le clou de cette action sera un échange artistique avec un groupe de jeunes comédiens amateurs du théâtre de la Grange à Brives. Les enfants se rendront en Corrèze 5 jours cet été, justement pour montrer leur spectacle. Là, il y a un véritable échange, on prolonge l'action.

Il est proposé d'accorder à l'atelier du rêve et l'atelier théâtre, 3.500 €, il était demandé 4.000 €.

M. LE MAIRE

Nous mettons donc aux voix ce projet Dac 207.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

DASES 2005 0053 : Subvention de fonctionnement de 1 000 euros à la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) comité du 13^{ème} arrondissement (A00116).

M. RELINGER

Mesdames et messieurs, chers collègues, qui ne connaît pas la FNACA ! Je les remercie d'être venus nous soutenir pour cette subvention annuelle de leur comité local. Parmi les nombreux avantages de notre arrondissement, il y a celui d'avoir le plus important comité local de Paris de la FNACA, aux alentours de 550 adhérents à jour de leur cotisation.

Je voulais simplement vous rappeler que la FNACA nous honorera de son congrès annuel à la rentrée de septembre-octobre et donc, vous aurez l'occasion de revoir ces jeunes anciens combattants...

M. LE MAIRE

Ce sera les 18 et 19 novembre à la mairie du 13^{ème}.

M. RELINGER

Il est donc proposé d'aider au fonctionnement de ce comité local, avec une subvention annuelle de 1.000 €. Il était demandé 1.500. C'est un peu dommage de ne pas accorder la pleine mesure de cette activité débordante associative de la FNACA dans le 13^{ème}. Je pense que ce sera pour l'année prochaine et je vous invite, en attendant, à voter bien évidemment cette subvention. Le congrès sera, lui, financé par une subvention parisienne. Il ne s'agit ici, que d'aider à l'activité locale de nos amis.

M. COMBROUZE

Eu égard au nombre d'adhérents de la FNACA et à ses activités dans ces temps difficiles, eu égard à la question, notamment, des événements de commémoration de la paix en Algérie, comment se fait-il qu'on ne peut pas leur donner 1.500 € ?

M. RELINGER

C'est l'implacable logique comptable. La subvention aura été à peu près tout le temps de 1.000 € par an sauf, l'année dernière où il y a eu une subvention exceptionnelle de 1.000 € supplémentaires et la Ville a considéré qu'il fallait revenir, en fait, peut-être à la mauvaise habitude de 1.000 € annuels.

M. LE MAIRE

En tout cas, je voulais nous féliciter de nos rapports avec la FNACA qui est une des plus importantes associations de l'arrondissement et du fait que, de plus en plus, la FNACA outre ses activités associatives propres et son besoin de perpétuer le souvenir des jeunes français tombés en Algérie, pendant la guerre d'Algérie, assure le 19 mars chaque année un rassemblement de qualité devant notre monument aux morts. Je voulais aussi dire qu'elle a pris en charge, du fait du vieillissement des autres générations du feu et du monde combattant, la mémoire combattante, cette chaîne ininterrompue qui, depuis maintenant près de cent ans, nous relie aux moments les plus douloureux, les plus difficiles de

notre histoire. Nous souhaiterions qu'il y ait toujours un petit effort supplémentaire pour cette association et, en même temps, je tenais à lui dire toute notre amitié, notre solidarité. S'il n'y a pas d'autres commentaires et en nous réjouissant d'accueillir, le 18 et le 19 novembre prochain le congrès départemental de Paris de la FNACA, je vais mettre aux voix le DASES 53.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

-----: Compte Administratif de l'Etat Spécial du 13^{ème} arrondissement pour l'exercice 2004.

M. LE MAIRE

Il reste le compte administratif de l'état spécial du 13^{ème} arrondissement pour l'exercice 2004. C'est donc le budget réalisé .

M. COUMET

J'avais préparé un exposé chapitre par chapitre mais je me contenterai de quelques commentaires très brefs.

Concernant la section de fonctionnement d'abord, vous constaterez un montant total de report d'environ trois millions d'euros mais il faut en déduire le montant des remboursements du dernier trimestre 2004. Des remboursements sont toujours en cours, en tout cas ne sont pas enregistrés dans cette délibération concernant les dépenses faites dans le cadre des marchés de la ville, notamment pour les fluides. Nous avons toujours un gros décalage au moment du paiement des factures puisque nous procédons à des remboursements ultérieurs. De ce fait, le report net en dehors de toutes ces factures en cours de remboursement, sur un total de crédit ouvert d'à peu près dix millions cinq, est de 522.000 €. Ces reports n'en seront pas véritablement puisque par mesure, non pas d'économie budgétaire mais en tout cas de meilleure utilisation des budgets, la Ville de Paris les effacera quitte à rouvrir des crédits en fin d'année s'il y avait des difficultés concernant les fluides, ce qui vraisemblablement se produira eu égard à l'augmentation du prix du pétrole et de ses incidences.

Sur la section d'investissement, le montant total de crédits ouverts était de 734.000 €. Les crédits à reporter sont relativement importants, de 545.000 €, puisque nous avons mis un peu d'argent de côté, qui nous sera laissé pour financer un certain nombre de projets. Je mentionne, pour mémoire, la salle du conseil dont nous avons parlé la dernière fois. Il y en a d'autres et il convient de garder un peu d'argent de côté. C'est ce que font d'ailleurs aussi les conseils de quartier aussi qui cumulent sur plusieurs années pour financer un projet qui a un peu plus d'ampleur que les crédits qui leur sont destinés et qui font partie également de cette section d'investissement.

M. COMBROUZE

J'ai une question, simplement pour comprendre une chose. Sur les factures d'électricité, j'ai été frappé à l'état spécial 141 dans les charges au poste 60-612, de voir qu'on a ouvert 68.000 euros de crédits. Pourquoi y a-t-il un tel report ? J'imagine qu' EDF présente ses factures avec une grande régularité. Il y a un encours énorme ou alors, je suis mal informé.

M. LE MAIRE

Il s'agit là d'un phénomène tout à fait particulier et temporaire. Il s'agit de la Maison des associations où le budget de fonctionnement, comme on était en première année, a été surestimé : on avait prévu beaucoup plus d'argent qu'il n'en a été dépensé. C'est précisé à la fonction 0208 : 325.000 € avaient été prévus, 30.000 seulement étaient mandatés. On arrivera sans doute à plus mais là, on avait vu beaucoup trop large. Il faut tout d'abord féliciter notre Directrice de la Maison des associations de son sens de l'économie. Mais d'autre part, je crois qu'on ne savait vraiment pas ce que pouvait coûter cette Maison, il y a donc une totale de disproportion entre ce qui était prévu et ce qui a été effectivement dépensé même si on doit rajouter un certain nombre de choses. C'était d'ailleurs très rassurant parce que l'inverse aurait été beaucoup plus angoissant. Ceci est un petit peu exceptionnel. Cela fait plus de 10 % des reports.

Je mets aux voix la délibération du conseil sur le compte administratif de l'état spécial du 13ème exercice 2004.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 24 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 L'OPPOSITION NE PREND PAS PART AU VOTE (4)
ADOpte A L'UNANIMITE

DFPE 2005 0035 : Désignation du maître d'œuvre concernant la construction d'une crèche collective de 66 places et d'une crèche collective de 33 places, 29/31, rue du Javelot, sur la dalle des Olympiades (13ème). Autorisation à M. le Maire de Paris de signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant ; de déposer les demandes de permis de construire nécessaires

Mme LANG

Cette délibération concerne la construction de deux crèches collectives sur la dalle des Olympiades et fait suite à une délibération, votée ici même puis au Conseil de Paris en mai 2004, où nous avons approuvé le principe de la construction de ces deux établissements. Il nous est donc demandé aujourd'hui d'autoriser la désignation d'un maître d'œuvre. Suite à un concours qui a été organisé, c'est Mme Sozic Clairet, architecte, qui a emporté le concours et qui a obtenu la maîtrise d'œuvre. Dans cette délibération, il nous est demandé d'approuver la passation d'un marché négocié pour un montant de 382.262 € qui pourrait être abaissé à 371.974 si les deux crèches pouvaient être construites simultanément. Il faut préciser que la crèche actuelle des Olympiades, qui est dans un état extrêmement vétuste, ne pourra être réhabilitée parce que les travaux seraient beaucoup trop importants et même plus importants que la construction d'une crèche neuve. Il a donc été décidé, dans un premier temps, de construire une crèche de 66 berceaux qui remplacera la crèche existante, puis de construire une deuxième crèche de 33 berceaux, puis enfin de démolir la crèche sur l'emplacement existant. Normalement, il n'y aura pas de fermeture.

Ceci étant, la construction de la deuxième crèche étant soumise à l'approbation du PLU, le vote devrait être adopté fin 2005. Soit nous parvenons à construire les deux crèches en même temps, à faire débiter les travaux après l'adoption du PLU, ce qui permettra d'ailleurs de réaliser une petite économie d'échelle, soit les crèches seront construites en deux temps avec un début des travaux qui est prévu en 2006 et une livraison du premier établissement ou des deux en 2007. Je vous remercie de bien vouloir voter cette délibération.

M. LE MAIRE

Y a-t-il des questions sur ce DFPE, c'est-à-dire sur ce projet important qui signe vraiment un acte essentiel de la rénovation de l'ensemble des Olympiades et en même temps augmente les capacités d'accueil de la petite enfance ?

Je mets aux voix le DFPE 35.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ADOpte A L'UNANIMITE

II - Vœux

Nous avons un ensemble de vœux. Un premier vœu concernant le développement durable sur la ZAC place de Rungis que M. Coumet présente. Ensuite, ce n'est pas à proprement parler un vœu, une communication au Conseil d'Arrondissement et enfin, un vœu du groupe UMP sur le Grand écran Italie 2.

Vœu de la majorité municipale relatif à la ZAC place de Rungis

M. COUMET

C'est un vœu présenté par la majorité municipale à notre conseil du 13ème arrondissement.
« *Considérant les recommandations de l'agenda 21 de Rio, considérant l'autorisation donnée au Maire de Paris lors du dernier conseil de signer la charte d'Alborg pour notre ville, considérant la place laissée à l'innovation appliquée au principe de durabilité, considérant l'opportunité constitué par la création de la ZAC de la place de Rungis, le conseil du 13ème émet le vœu que la ZAC place de Rungis soit la première opération d'aménagement parisienne entièrement réalisée dans le respect des principes du développement durable.* »

Il est vrai qu'il y a un effort à faire de ce point de vue. Les constructions de type HQE sont finalement des outils intéressants mais, aujourd'hui, nous devons aller plus loin dans une conception d'ensemble qui aille au-delà des techniques de management environnemental, comme on dit aujourd'hui, et essayer de travailler tant sur le plan économique et social, que sur celui des techniques de construction sur des principes de développement durable.

Je crois que c'est un vœu qui, transmis à l'aménageur, c'est-à-dire à la SEMAPA, va non pas le déranger mais au contraire, le stimuler pour faire vraiment au mieux.

Ce vœu marque donc une réelle volonté de progresser et la ZAC de Rungis en sera, nous l'espérons, l'occasion.

M. GOHIER

Je voudrais faire quelques remarques.

D'abord nous, les Verts, sommes très satisfaits de participer à une majorité que l'écologie n'effraie pas, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes dans lesquelles nous participons aux exécutifs. Il faut le mentionner. Il faut mentionner également que notre pays est très en retard dans le domaine de la

construction et de l'application du développement durable dans l'urbanisme et dans la ville, essentiellement par carence de l'Etat et de volonté des gouvernements. Je voudrais rappeler qu'en Suisse, en Allemagne, au Danemark, en Autriche existent des labels qui offrent des aides substantielles de l'Etat à tout bâtiment qui, à confort égal, peut réduire sa consommation d'électricité ou d'énergie de 40, 60 voire dans des cas extrêmes 75 %. Il existe même en Suisse un label qui est attribué à des maisons ou des bâtiments qui produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment. On a encore un long chemin à faire. Par exemple, il y a un bâtiment à Amsterdam qui n'est chauffé que par l'allumage des ordinateurs des gens qui y travaillent. Des techniques modernes maintenant permettent ce genre d'économie énorme.

Je voudrais juste rappeler que les exigences du développement durable sont de traiter ensemble et de manière transversale les effets économiques sociaux et environnementaux des politiques d'urbanisme. Ce n'est pas juste un traitement cosmétique qui apporterait un peu de verdure à la ville telle qu'on la concevait dans les années 70, mais une conception globale des intrications humaines en milieu urbain. Je voudrais insister sur une chose très particulière pour réussir et faire aboutir dans de bonnes conditions ce genre de vœu, la première chose sur laquelle on doit insister c'est la forte volonté politique et en général la forte volonté politique du maire de la commune, de l'arrondissement, de la ville dans le principe d'établissement du développement durable appliqué à l'urbanisme. Il faut également une application volontariste des services techniques et une concertation construite avec les habitants pour accéder ce qu'on appellera bientôt la ville durable. Il y en a d'autres en France qui l'ont déjà fait, des villes comme Angers, comme Rennes. Soyons audacieux et montrons que le 13ème peut montrer l'exemple à tout Paris.

M. COMBROUZE

Je voulais simplement signaler, parce que ce vœu qui arrive ce soir sur le développement durable doit tenir compte de ce qu'en pensent les premiers intéressés, ceux qui, depuis deux ans, travaillent sur cette zone d'aménagement concertée. Ils sont pour le développement durable puisque le 12 mai nous avons installé le deuxième cercle de réunion de concertation permanente sur la ZAC Rungis. Il a été remis à l'ensemble des participants le système de management environnemental de conduite des chantiers réalisé par Paris Rive-Gauche, par la SEMAPA mais également le guide qu'a édité la Ville de Paris sur le développement durable et le renouvellement urbain. Je souscris totalement à tout ce qu'a dit Patrice Gohier, mais actuellement, des dispositifs d'incitation aux énergies efficaces de tous types sont quand même distribués par des incitations fiscales certes, modestes, mais de l'Etat.

C'est pour dire qu'en matière de maîtrise d'émission d'effet de serre, de CO₂, la France n'a pas été inactive, il faut modérer ce point de vue. La DEM et la REN essaient de faire des choses mais dans le même temps, les effets sont très insuffisants sur les dimensions économiques du développement durable.

Pour parler plus concret, actuellement, la concurrence se fait sur des économies de main d'œuvre. Les chantiers donnent lieu à des sous-traitances en cascade et je vous rappelle par exemple, le fait qu'un journal comme Le Monde, quotidien du soir que nous accueillons avec grand bonheur dans l'arrondissement, avait un système de sous-traitance en cascade via Bouygues qui aboutissait au fait qu'il y a eu pendant des mois des ouvriers non rémunérés sur un chantier parisien.

Je suis bien d'accord avec Patrice Gohier, les dimensions économiques et sociales du développement durable que peu d'entre nous connaissent bien, doivent être absolument notre objectif pendant toute la conduite du chantier mais aussi dans les occupations des logements.

M. LE MAIRE

Ce vœu est vraiment porté par tous les groupes de la majorité, ce qui est d'ailleurs heureux. Et le comité de suivi qui s'est tenu hier - c'était la deuxième réunion, la première a eu lieu en janvier mais celle-là rentrait dans le vif du sujet - a manifesté son intérêt pour que la ZAC de la place du quartier de Rungis, -appelons-la comme ça-, soit la plus proche des objectifs poursuivis dans le PADD.

Je vais mettre ce vœu aux voix.
Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 28 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0
ADOpte A L'UNANIMITE

L'unanimité ne fait que renforcer notre désir que ces préoccupations redeviennent de plus en plus évidentes aux constructeurs.

Vœu du Conseil de Quartier n° 4 Salpêtrière-Austerlitz : Participation à la démarche de "diagnostic participatif", relatif à l'implantation du TGI sur Paris Rive-Gauche proposé par le Conseil de Quartier n°8 Bibliothèque-Dunois-Jeanne d'Arc.

M. LE MAIRE

La communication au Conseil d'Arrondissement est un vœu qui est un peu particulier. L'arrivée éventuelle du TGI sera soumise à concertation. L'Etat demandera à la Ville, dans le cadre de la concertation PLU, de présenter le projet de TGI de l'Etat. D'autre part, la Ville elle-même, le Conseil de Paris pour être tout à fait précis, a voté au mois de février un vœu à la demande des élus du 13ème, disant quelles étaient les conditions nécessaires et indispensables pour que l'arrivée éventuelle de ce TGI soit la plus correcte possible, la plus convenable possible eu égard à la fois à nos besoins et surtout aux désirs des habitants des quartiers du 13ème arrondissement.

Les Conseils de quartier ont donc leur mot à dire dans la concertation et vous le savez, notre pratique est aujourd'hui suffisamment ancienne pour que le Comité Permanent de Concertation Paris Rive-Gauche ait aussi son mot à dire. Il nous reste à trouver les modalités mais ce n'est pas l'objet du débat ce soir, pour que ces structures, l'une étant dans l'autre, travaillent le mieux possible. Vous savez que la concertation est sous la responsabilité de la Ville, que l'Etat va donc demander à la Ville de l'organiser ou de co-organiser. Il faut que ce débat qui durera - je n'ai pas encore la confirmation officielle - du lendemain du référendum, c'est-à-dire du 31 mai au mois d'octobre, soit le plus exhaustif possible. Tant sur le pourquoi, sur le fonctionnement actuel du TGI, pourquoi le TGI doit partir, pourquoi s'il part, il arriverait ici et s'il arrivait dans le 13ème, sur quel site du 13ème il serait au mieux, et qu'en pensent aussi les utilisateurs du TGI car bien évidemment, ils ont peut-être aussi leur mot à dire ? Voilà, je crois, le cadre de la concertation.

Là-dessus, comme toujours, il nous faut une capacité d'expertise plus importante de nos Conseils de quartier. Une démarche participative très riche a été faite par le Conseil de quartier n° 8 à l'automne et au printemps dernier, pour que des groupes de travail essaient d'accompagner le projet de Tolbiac – Chevaleret. Nous ne referons pas tout à fait la même chose parce que là, il s'agit d'un projet déterminé. Il ne s'agit plus de guider.

De ce point de vue, il faut quand même une capacité d'expertise. Après le Conseil de quartier N° 8, le Conseil de quartier N° 4 : une partie du budget d'investissement du Conseil de quartier pourrait être consacrée à cette démarche didactique et pédagogique en s'entourant d'un certain nombre de garanties. Nous nous sommes permis de recommander - mais je crois que ça été très bien saisi par les Conseils de quartier - d'allier leurs forces aux trois Conseils de quartier concernés par le virtuel TGI pour que l'étude soit la plus complète possible.

Mme LANG

Il s'agissait uniquement, effectivement, d'une communication, le terme vœu étant peut-être un peu impropre, d'une information au Conseil d'Arrondissement sur la constitution de ce groupe de travail transversal, donc des trois Conseils de quartier présents sur Paris Rive-Gauche qui fait suite à la communication faite par le quartier N° 8 le mois dernier, dans ce même Conseil d'Arrondissement de façon à ce que la parole des habitants, des riverains et des personnes potentiellement concernées par une implantation sur un des sites retenus puisse émerger et que, notamment, dans le cadre du CPC puisque vous savez que les Conseils de quartier sont maintenant représentés au CPC, que ces représentants puissent porter la parole des habitants au sein du CPC, une parole éclairée sachant que nous comptons, comme vous l'aviez précisé effectivement, que la concertation menée par les Conseils de quartier, par ce groupe de travail et par le CPC puisse se faire de façon coopérative et mutualisée.

Vœu présenté par le groupe des élus UMP relatif au maintien du complexe cinématographique "Grand écran Italie".

M. BEOUTIS

Le vœu présenté au nom des élus du groupe UMP a trait au maintien du complexe cinématographique Gaumont Grand Ecran Italie. M. le Maire, mes chers collègues vous connaissez tous le complexe grand écran Italie qui est inséré Place d'Italie au sein de l'ensemble Italie II et qui, depuis 1992, grâce notamment à sa grande salle de 650 places et son écran géant panoramique de 250 m² permet au public de visionner des films à grand spectacle et souvent des Premières. Cet ensemble constitue un équipement culturel unique en son genre sur Paris, donc très important du point de vue culturel pour le 13ème arrondissement mais également important du point de vue économique. Pour vivre dans le quartier de la place d'Italie, pour avoir vécu l'ouverture du Grand Ecran, je peux témoigner que la Butte aux Cailles, notamment les commerces de bouche de la Butte aux Cailles, que les commerces de l'ensemble Italie II ont beaucoup gagné à la fréquentation régulière de ce complexe.

Des bruits, dont vous avez sûrement entendu parler M. le Maire, nous amènent à dire que le complexe Grand Ecran aurait fait l'objet d'une vente de la part de la société Europalace Gaumont à une Société Civile Immobilière qui aurait pour conséquence, -ce sont toujours les bruits qui circulent-, la fin de l'activité cinématographique au début du mois de juillet prochain. Evidemment, cette nouvelle suscite les vives inquiétudes à la fois des cinéphiles, mais également de la population des quartiers de la Butte aux Cailles et de la place d'Italie et notamment à l'initiative de résidents du quartier, une pétition est en cours avec un certain succès.

Nous nous retournons, M. le Maire, vers la Ville de Paris pour demander quelle intervention la mairie de Paris peut faire pour sauvegarder, pour garantir le maintien de l'activité cinématographique du Grand Ecran, que ce soit par la société Gaumont ou par une autre société ? Nous pensons, par exemple à une protection qui pourrait être incluse dans le projet de Plan Local d'Urbanisme actuellement en cours.

Le groupe UMP a rédigé un vœu suffisamment large qui demande au Maire de Paris de prendre toutes mesures permettant de sauvegarder cet équipement et son activité. Cela permet à la mairie du 13ème arrondissement de prendre date et de prévenir suffisamment en amont la Ville de Paris, le Maire de Paris pour le jour où, effectivement, la vente sera définitive.

M. COMBROUZE

J'interviens ici comme adjoint au maire en charge de l'Urbanisme, de l'Habitat et des Transports, pour signaler que j'ai eu la précaution de faire une petite note que vous trouvez dans vos dossiers afin de situer la domanialité de ce terrain. La Ville a cédé cette parcelle à la SCI Italie grand écran en 88. Ce

qui me semble extrêmement préoccupant est que le cahier des charges a été modifié en 91, sur une délibération forcément adoptée à l'initiative de la majorité de l'époque, qui a raccourci les délais d'opposition, pour parler simplement, à une mutation possible à la fois de l'immeuble et de sa destination. C'est-à-dire que nous n'avons plus que jusqu'en novembre 2006 pour nous opposer à une destination qui serait une autre activité que la culture et le cinéma. Et nous ne pouvons même plus aujourd'hui nous opposer à la vente.

En effet la modification a consisté à ramener à 15 ans, date à compter de l'achèvement des travaux, l'opposition de la Ville. Nous avons perdu une carte majeure dans cette affaire, j'ai pris la précaution de dire que nous n'avons pas, à ce jour, reçu de déclaration d'intention d'aliéner, donc de vendre autrement dit, de DIA, et en revanche, ce qui nous ennuie c'est que nos possibilités sont extrêmement faibles. Donc je comprends parfaitement le vœu, son orientation, j'ai d'ailleurs signé la pétition dont vous faites état dès qu'elle m'a été présentée. Ce qui m'ennuie, c'est que ce vœu ne mette absolument pas en cause la délibération de 91 qui nous a enlevé une cartouche importante pour pouvoir tirer sur Europolace. Le vœu ne dénonce pas le comportement scandaleux d'Europolace Gaumont. Toute cette affaire a été montée comme les métiers d'images et du son : en vérité, voilà une programmation bien médiocre du point de vue de la qualité avec une fréquentation qui baisse de manière constante depuis 6 ans. Ce qui est inquiétant, c'est qu'on se prive de cette salle qui est absolument magnifique, qui était une très bonne idée mais ça n'a jamais été non plus la pointe de la création. Je me rappelle, en 91 la manière dont cette affaire a été présentée. C'était une sorte de cité de l'image et du son qui était dédiée à la création. En vérité, il y a une salle de grand spectacle avec une programmation très commerciale, assez médiocre très rapidement. On peut discuter des goûts et des couleurs. Mais, en revanche, je veux bien m'abstenir sur ce vœu, parce qu'il faut absolument faire quelque chose, mais je pense que malheureusement la majorité de l'époque ne nous aide pas dans cette affaire. Sauf que la minorité aujourd'hui appelle notre attention là-dessus. Je m'abstiendrai, je ne m'opposerai pas à ce vœu, je m'abstiendrai. Mais j'aimerais savoir pourquoi vous leur avez laissé faire ce qu'ils veulent aujourd'hui.

M. COUMET

Je partage ce que vient de dire Francis Combrouze. Sur le fond, évidemment, on ne peut qu'apprécier les bonnes intentions affichées par le vœu présenté par le groupe UMP. Pour autant, je ne le voterai pas. Je ne voterai pas contre, je m'abstiendrai également pour différentes raisons. Chacun sait que c'était une réalisation emblématique de l'ancienne municipalité, vous venez de le rappeler. Mais cette opération a donné lieu, rappelons-le, à de multiples difficultés. Puisque le grand pôle multimédia, prévu à l'origine, s'est borné à ces salles de cinéma. Elle a aussi donné lieu, je pense qu'on vient de le rappeler, à beaucoup d'interrogations. Il y a eu pas mal d'articles de presse à l'époque sur les conditions du montage financier de l'ensemble. Mais Francis Combrouze a dit l'essentiel, le cahier des charges a été modifié. Sa forme originelle aurait pu nous prémunir, au moins à plus long terme, d'une opération de ce type puisqu'au départ de l'opération, la Ville de Paris avait quelques années supplémentaires pour pouvoir s'opposer à un changement de destination de ces lieux.

Le cahier des charges a été modifié par l'ancienne municipalité. Ce serait intéressant d'ailleurs de savoir pourquoi. Et c'est ce qui permet à Europolace Gaumont de se lancer dans un changement de destination de ce cinéma et nous laisse peu de marge de manœuvre. Alors, vous vous retournez vers le Maire de Paris. C'est pour ça qu'au-delà des bonnes intentions affichées, je trouve le procédé, quand même un peu particulier, alors que vous avez vous-même à l'époque créé les conditions permettant ce changement de destination. Sachant que les possibilités de s'y opposer maintenant sont limitées puisque Gaumont a clairement indiqué que de toute façon il ne continuerait pas l'exploitation de ce cinéma au-delà de la fin de l'année. Partant de là, que faut-il faire ? Attendre, laissant ce lieu se dégrader ? C'est ce que souhaite clairement faire Gaumont si on n'accepte pas un changement de destination. Je ne suis pas sûr que ce soit une solution.

Si vous essayez de construire, avec nous, des voies et moyens qui permettraient de s'opposer à cette opération, mais je n'en vois pas beaucoup aujourd'hui, pourquoi pas ! S'il s'agit d'une opération un peu

politicienne visant à s'adresser à Bertrand Delanoé qui ne pourra pas faire grand chose et, en tout cas, qui pourra difficilement contredire ce qui a été fait par ses prédécesseurs, là, pour le coup, je suis moins favorable à votre vœu. Donc, je ne le voterai pas et je m'abstiendrai.

M. LE MAIRE

Je ne veux pas ajouter à ce qu'ont dit M. Combrouze ou M. Coumet qui correspond, effectivement, malheureusement à la réalité, c'est-à-dire qu'un cahier des charges un peu draconien qui nous aurait donné une bonne arme, nous a été retiré en octobre 91. Le passé étant ce qu'il est, nous sommes aujourd'hui démunis et tout ce qu'on pourrait faire, c'est bloquer l'affaire jusqu'en novembre 2006 : c'est demain et d'ailleurs, le temps que l'exploitation s'arrête et que les mesures indispensables soient prises par Gaumont pour terminer l'exploitation, on serait en novembre 2006 et donc, il n'y aurait strictement rien à faire.

M. Combrouze a eu raison de rappeler que la mobilisation citoyenne et la mobilisation politique de la Ville -mais l'enjeu n'était pas financièrement du même ordre, je le reconnais volontiers-, a permis d'orienter le sort du Gaumont Rodin, avenue des Gobelins, vers un produit culturel, une autre utilisation culturelle qui restera cinématographique avec un centre de ressources, que la fondation Pathé mettra en place. Je crois que c'est une bonne chose. Ce n'est pas simple dans la mesure où il faudra quand même que la fondation Pathé dépose un permis de construire. Quand on renouvelle une exploitation c'est difficile. Mais là, il s'agit d'autre chose. Il s'agit évidemment d'une opération qui, je le rappelle avait été mal montée dès le départ, M. Combrouze le disait bien. Je rappelle aussi que c'est en désespoir de cause que la municipalité précédente et le maire précédent en particulier, est allé chercher la société Gaumont - à cette époque, peut-être Gaumont était-elle plus portée sur le cinéma qu'elle ne l'est aujourd'hui- pour sauver de la capilotade le premier projet. Et comme le dit Francis Combrouze, à notre grande surprise et légère déception, nous avons finalement ce projet se transformer, ce projet un peu mirifique que nous avons regardé avec intérêt et en même temps scepticisme, se terminer en complexe cinématographique de très grande qualité du point de vue technique mais qui n'a jamais été un outil culturel autre qu'une grande salle avec deux petites.

Il m'apparaît, effectivement, un petit peu curieux de se réveiller si tard. Je connais votre proximité avec le monde du cinéma, de la production, de la distribution. J'ajoute, quoique ça n'ait aucun rapport direct, que la baisse de fréquentation de Gaumont liée sans doute à la fois aux difficultés des grandes salles mais aussi à l'absence de projet original pour ce cinéma, ne date pas d'aujourd'hui et que Gaumont, en bon exploitant capitaliste ou commercial, estimait que le jeu n'en valait plus la chandelle. Néanmoins, et c'est là que ça devient extrêmement étrange, le précédent maire du 13ème et je le félicite pour ça - j'aurais aimé qu'il soit là - , annonçait le projet MK2. Et nous l'avons suivi dès 2001. Vous savez que ce n'était pas un projet évident du point de vue financier, c'est une petite structure donc ce n'était pas Gaumont et Pathé. Il a fallu les accompagner financièrement. Et il a fallu les accompagner techniquement, car vous savez que le projet était extrêmement difficile du point de vue technique et que la SEMAPA, la Ville, la Caisse des Dépôts, les banquiers, nous sommes beaucoup intervenus pour que 14 salles puissent ouvrir dans le 13ème. On ne peut pas toujours remettre sur les autres la responsabilité. Je ne dis pas qu'il ne fallait pas faire le MK2 et que c'est ça qui a précipité la fin du Grand Ecran. Ce n'est pas du tout le même type de programmation. Mais on ne peut pas faire comme si ça n'existait pas. Encore une fois, j'ai repris ce dossier avec le même enthousiasme, sans doute, que M. Toubon et la même qualité des rapports difficiles que nous avons avec M Kravitz lui même. Car l'intérêt d'avoir des structures de ce type, c'est qu'on peut parler avec la personne alors que Gaumont - Pathé, c'est un monde.

Je termine en disant, encore une fois, que vous connaissez parfaitement, surtout dans le groupe UMP de cette municipalité, le fonctionnement du cinéma français. Vous connaissez parfaitement ce qu'est devenu Gaumont en englobant Pathé, dans une société nouvelle qui s'appelle Europalace et où, il faut reconnaître, l'exploitation cinématographique n'est peut-être pas la première priorité. Nous avons été

extrêmement choqués lorsque le Rodin est devenu un projet immobilier de luxe. Le foncier était plus important que la culture.

Au moment où on essaye de parler d'exception culturelle, de la défendre et où le festival de Cannes montre la vitalité du cinéma français et européen, je dois dire qu'on a quand même un vrai problème aujourd'hui avec ce type d'entreprise. Je pense à Gaumont - Pathé et Europalace puisque, qui ne considèrent pas que dans cette ville, qui est la capitale mondiale du cinéma, il faut peut-être se battre plus pour préserver. On sait que c'est difficile : le Kinopanorama a fermé, le Rex lui-même va évoluer, d'autres salles disparaissent... Je rappelle que la Ville a racheté le Louxor. La Ville aide énormément toutes les salles d'art et d'essai qui, autrement, auraient toutes fermé. Je crois qu'il y a un effort de la Ville de Paris pour le cinéma. On ne peut pas demander à la Ville de Paris de faire le travail de Gaumont - Pathé, je suis extrêmement choqué sur le fond que ceux qui ont créé le cinéma français, qui étaient là avant 1914, vraiment les leaders mondiaux de l'exploitation, de la diffusion, de la création, de la réalisation en soient, aujourd'hui, à vendre des magnifiques bâtiments historiques à des marchands de biens pour faire six appartements de grand luxe avenue des Gobelins. On l'a empêché, on ne pourra pas tout empêcher, d'autant plus que là, le projet n'est pas un projet immobilier vulgaire, si j'ose dire, mais un projet commercial. Mais je partage, sur le fond, vos inquiétudes.

Nous n'avons pas du tout l'intention de paraître être les co-fossoyeurs de cette affaire, bien évidemment, nous allons mettre votre vœu aux voix et le groupe socialiste va s'abstenir. Ce qui fait qu'au Conseil de Paris, M. Béoutis, ceux qui représentent le groupe UMP auront la satisfaction de poser le problème avec un vœu qui sera donc adopté, même à une très faible majorité dans ce Conseil.

Donc je mets aux voix le vœu du groupe UMP qu'a présenté M. Béoutis.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

POUR : 4 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 24
ADOpte A LA MAJORITE